
**Morveau et son projet de plan de réforme scolaire à la fin de
l'Ancien Régime**

Dr. Ghada ABDEL SAMAD BADAWI

Maître de Conférences

Faculté de Pédagogie

Université de Tanta

Département des langues étrangères

" Civilisation française "

Résumé

Il est sûr que l'avenir d'une nation dépend de la qualité de l'éducation qu'elle accorde à ses citoyens. C'est la vérité que La France reconnaît à la veille de la Révolution et à partir du règne de Louis XV. C'est aussi la raison pour laquelle ce dernier a été amené à promulguer son édit de 1762 en vertu duquel les jésuites, qui monopolisaient alors l'enseignement, ont été expulsés des institutions éducatives. Citons que les jésuites ont été condamnés en raison de leur mauvaise direction de ces institutions ainsi que de la formation insuffisante qu'ils accordaient aux enseignants. Par un autre décret, le roi demande à chaque parlement de lui présenter ses propositions de réforme. Parmi les projets présentés suite à ce décret, se trouvaient *l'Essai d'éducation nationale ou Plan d'études pour la jeunesse de Caradeuc de La Chalotais* procureur au Parlement de Bretagne en 1763, *Le Mémoire sur l'Éducation Publique avec le prospectus d'un collège, suivant les principes de cet ouvrage de Guyton-Morveau*, avocat-général au Parlement de Bourgogne en 1764, et un peu tard en 1768 *le Compte-rendu* que Barthélemy-Gabriel Rolland de d'Erceville avait offert aux chambres assemblées du Parlement de Paris dont il était le président.

D'une manière générale, les projets d'éducation nationale élaborés au XVIII^e siècle révèlent d'un intérêt considérable, non seulement puisqu'ils marquent l'histoire de l'éducation en France,

mais particulièrement parce que les idées animant ces projets sont à l'origine des institutions éducatives de l'Europe moderne.

La présente étude tend à analyser le plan de Morveau qui, malgré son importance, demeure peu étudié et commenté. Par son projet, il cherche à rénover l'éducation dans les collèges, non seulement en changeant le corps enseignant, mais essentiellement en modifiant l'esprit qui l'anime. Encyclopédiste, il juge nécessaire de propager la culture dans toutes les couches de la société puisque l'instruction est la seule garantie du bonheur individuel et du progrès de la société dans tous les domaines. Dans son *Mémoire*, il propose d'opérer quelques modifications à l'enseignement de certaines matières telles que l'histoire, la géographie, les langues, la religion ; d'accorder plus d'importance aux études philosophiques et aux belles - lettres ; d'annuler les cours inutiles comme ceux de la dialectique et de la scolastique, et d'introduire des changements radicaux sur la manière d'enseigner les matières scientifiques pour qu'elles puissent être agents du progrès économique et technique marquant cette époque.

L'importance du *Mémoire* émane également de l'accent qu'il met sur le rôle du professeur dans le nouveau système: les jeunes, entre des mains habiles qui font partie du corps régulier, peuvent être un instrument de conscience nationale. Comme le rôle de l'éducation consiste, selon lui, à préparer des citoyens pour servir l'État, ce dernier doit seul s'arroger le droit d'une surveillance permanente tant sur la forme scolaire que sur les contenus enseignés. Malgré quelques lacunes, le *Mémoire* de Morveau s'avère un des ouvrages pédagogiques les plus représentatives de l'esprit des Lumières.

Morveau and his draft plan for reforming the college at the end of the Old Regime

Abstract

It is certain that the future of a nation depends on the quality of the education it grants to its citizens. This is the truth that France recognized on the eve of the Revolution in the reign of Louis XV. This is also the reason why this king was led to promulgate his edict of 1762 under which the jesuits, who then monopolized education, were expelled from educational institutions

Notably, the jesuits were condemned because of their bad management of these institutes as well as of the insufficient training which they granted to the teachers. By another decree, the king ordered each parliament to present its reform proposals to him. Among the most significant projects were those presented by Caradeuc de La Chalotais, Guyton-Morveau and the president Rolland.

In general, the national education projects elaborated in the eighteenth century are of considerable interest, not only because they mark the history of education in France, but particularly because the ideas animating these projects are at the origin of the educational institutions of modern Europe. The present study tends to analyze the Morveau plan which, despite its importance, remains little studied and commented on. Through his project, he seeks to renovate education in colleges, not only by changing the teaching staff, but essentially by modifying the spirit which animates it.

In his project, this encyclopedist considers it necessary to propagate culture in all layers of society since education is the only guarantee of individual happiness and the progress of society in all areas. He proposes also to make some modifications to the teaching of certain subjects such as history, geography,

languages, religion; to give more importance to philosophical studies and to literature ; cancel unnecessary courses like those in dialectics and scholasticism, and introduce radical changes in the way of teaching scientific subjects so that can be agents of the economic and technical progress marking this era. The importance of this plan also emanates from the emphasis it places on the role of the teacher in the new system : the young, in the hands of skilled teachers who don't belong to the church can be an instrument of national consciousness. As the role of education consists, according to him, in preparing citizens to serve the State, the latter alone must arrogate to itself the right of permanent surveillance both over the form of schooling and over the content taught. Despite a few shortcomings, Morveau's plan turns out to be one of the most representative educational works of the Enlightenment.

الملخص العربي

مورفو و خطته المقترحة للإصلاح المدرسي في نهاية النظام القديم
مورفو و خطته المقترحة لإصلاح المدارس في نهاية النظام القديم
د. غادة عبد الصمد بدوى محمد

مدرس بكلية التربية - جامعة طنطا

قسم اللغات الأجنبية (فرنسي)

" حضارة فرنسية "

في القرن الثامن عشر و بالتحديد في عام ١٧٦٢ راي لويس الخامس عشر حاكم فرنسا ضرورة اقصاء اليسوعيين الذين كانوا يحتكرون التعليم اينذاك وكانوا سببا في التخلف والركود التي كانت تعاني منه البلاد , كما انه اصدر امر لمجموعة البرلمانات ان يعرضوا عليه اقتراحاتهم لإصلاح المؤسسات التعليمية. من بين هذه المشروعات واهمها كانت ما عرضه كلا من : لاشلوتيه و رولاند ايرسيفيل ومورفو. و تعتبر المشروعات التي اعدت في عصر التنوير بشكل عام ذات اهمية كبيرة ليس فقط لأن هذه الفترة تشكل جزءا مهما من تاريخ التعليم في فرنسا ولكن لأن معظم الافكار المحركة لتلك المشروعات تعد الركائز التي بنيت عليها المؤسسات التعليمية في اوروبا الحديثة

في هذه الدراسة قد رأينا التعرض بالتحليل لمشروع مورفو الذي بالرغم من اهميته لم يستقطب اهتمام الباحثين ولم يتعرضوا اليه الا بشكل جزئي. هدف مورفو بهذا المشروع اصلاح المدارس ليس فقط بتغيير المعلمين ولكن بشكل اساسي بتغيير الفكر المحرك للتعليم. وقد اكد هذا الموسوعي ان الهدف من التعليم لابد ان يكون تحقيق سعادة الفرد والجماعة و هذا لا يتحقق الا بنشر الثقافة بجميع اوجهها في كل فئات المجتمع. وفي مشروعه اقترح ان تجرى بعض التعديلات علي تدريس بعض المواد مثل (التاريخ، والجغرافيا ، واللغات ، والدين) واعطاء اهمية اكبر للدراسات الفلسفية والفنون الادبية وادخال تغيرات جذرية علي المواد العلمية والتعمق بها لكي تكون من دعائم التقدم الاقتصادي والتقني الذي ميز هذا العصر.

ويرجع ايضا اهمية هذا الموضوع تاكيده علي دور المدرس فالشباب بين ايدي معلمين مهرة لاينتمون الي الكنسية يمكنهم ان يكونوا وسيلة للوعي القومي. ولقد راي مورفو ان الدولة هي فقط المنوطة بالانفاق علي التعليم وادارته بما ان دور التعليم هو اعداد مواطنين صالحين لخدمتها. وبالرغم من بعض الثغرات في مشروع مورفو الا انه يعد من الدراسات التربوية الاكثر تمثيلا لفكر عصر التنوير.

Mots-clés:

Morveau, éducation, jésuites, réforme, Lumières

Morveau et son projet de plan de réforme scolaire à la fin de l'Ancien Régime

Dr. Ghada ABDEL SAMAD BADAWI

Maître de Conférences

Faculté de Pédagogie

Université de Tanta

Département des langues étrangères

" Civilisation française "

Introduction.

Magistrat, homme politique et chimiste français, Louis – Bernard Guyton – Morveau est né à Dijon en 1737. Avocat au Parlement de Bourgogne à partir de 1762, il y expose en 1764 ses vues sur une réforme générale de l'éducation publique. En 1782, il décide de démissionner du Parlement pour se consacrer à l'étude des lettres et à la recherche scientifique. Scientiste, il participe au supplément à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert par ses articles " Chimie " depuis sa parution en 1751 et jusqu'en 1782. Nommé instituteur puis directeur de l'école polytechnique au temps de Bonaparte, il fait le maximum pour le succès de cette institution. Malgré son dévouement, l'empereur l'écarte de sa fonction suite à son décret de militarisation de l'école. (BOUCHARD, 1938 : 18- 19 & 38).

Malgré ses ouvrages d'érudition et de pédagogie dont le but était de transformer la société française du XVIII^e siècle et de contribuer à l'essor des sciences, Guyton – Morveau reste un des esprits les plus méconnus. Son nom n'apparaît que dans les dictionnaires biographiques, dans les encyclopédies et d'une manière passagère dans les ouvrages traitant le XVIII^e tels celui de Paul Hazard *la pensée européenne au XVIII^e siècle* et celui de Georges Gusdorf *l'avènement des sciences humaines au siècle des Lumières*. La vie et les écrits de ce savant n'ont été traités que dans un seul ouvrage, publié en 1938 sous le nom *Guyton –*

Morveau, Chimiste et Conventionnel. Notre recherche s'efforce de faire revivre un des ouvrages publiés par cet auteur dans le domaine pédagogique, à savoir son *Mémoire sur l'éducation publique*.

Philosophes et parlementaires face à l'enseignement jésuitique.

L'intérêt attribué à l'éducation à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle émane de la conviction des hommes des Lumières ainsi que de l'État que la régénération de la France, alors en décadence sur tous les plans, ne se réalisera que par une réforme radicale de ce secteur. Selon nous, seul Édouard Goumy a pu résumer la thèse des Lumières concernant l'instruction publique : « Donner le plus d'extension possible à l'éducation publique, la seule bonne, et l'appliquer même aux princes, même au dauphin. Faire, dans cette éducation publique, la plus grande part possible à la formation du caractère et à l'acquisition des vertus qui doivent assurer le bonheur de la vie. Y faire une grande place aussi à l'étude de toutes les connaissances nécessaires à la pratique de la vie, de toutes les sciences utiles, et supprimer ou diminuer le plus possible l'étude des sciences inutiles, comme celle des langues anciennes. Faire de l'éducation, ainsi établie, une institution [publique], et la placer sous la surveillance et la direction de l'État. » (1839 : 226)

En fait, la révolution dans le domaine pédagogique qui caractérise la seconde moitié du siècle des Lumières a été opérée grâce aux efforts de quelques philosophes et parlementaires. Les philosophes étaient représentés par Rousseau, l'abbé de Condillac, Denis Diderot, Helvétius et Condorcet. Parmi les parlementaires, on cite La Chalotais, Rolland d'Érvicelle et Morveau. Bien que les œuvres des philosophes, depuis leur parution, ont été sujets d'intérêts des pédagogues et auxquelles ils ont consacré plusieurs ouvrages critiques, celles des parlementaires sont restées peu traitées.

Nous ne pouvons pas prétendre que les idées proposées par les parlementaires afin de réformer l'éducation s'éloignent de l'idéal pédagogique adopté par les philosophes. Ce sont, presque les mêmes points traités, les mêmes solutions suggérées, mais avec des nuances.

Philosophes et parlementaires, tous les deux courants critiquaient le système éducatif en vigueur en France et «demandaient à l'État de prendre la direction de l'enseignement dont il s'était désintéressé jusqu'alors et de ne la confier ni aux corporations ni aux particuliers » . Mais alors que les premiers étaient des théoriciens de pédagogie par excellence, qui «cherchaient, comme le souligne l'article " Psychologie de l'enfant: Histoire de l'éducation " (2016), à tracer une nouvelle méthode par l'analyse de l'esprit humain » , qui « déterminaient le but de l'éducation en considérant l'homme en lui – même » , les derniers représentaient le courant réaliste: c'était un état d'urgence qui les a incités à formuler, chacun, un plan d'éducation: l'expulsion des jésuites. Appelés par les autorités, leurs projets ont pris un caractère politique. (BEDEIR, 1981 : 46-47)

Les hommes des Lumières, philosophes ou parlementaires, ont tous les mêmes griefs contre le système éducatif des jésuites. Commençons d'abord par les critiques des philosophes. Dans un dialogue imaginé entre un maître jésuite et un de ses disciples, Voltaire a excellé dans son *Dictionnaire philosophique* à mettre le doigt sur toutes les lacunes dont souffre l'éducation collégiale du temps :

« **L'ex-jésuite** : Je vous ai fait lire autrefois Despautère et Cicéron, les vers de Commire et de Virgile, le Pédagogue chrétien et Sénèque, les Psaumes de David en latin de cuisine, et les odes d'Horace à la brune Lalagé et au blond Ligurinus, flavam religantis comam, renouant sa blonde chevelure. En un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever; et voilà ma récompense!

Le conseiller : Vraiment, vous m'avez donné là une plaisante éducation; il est vrai que je m'accommodais fort du blond Ligurinus. Mais lorsque j'entrai dans le monde, je voulus m'aviser de parler, et on se moqua de moi; j'avais beau citer es odes à Ligurinus et le Pédagogue chrétien, je ne savais ni si François Ier avait été fait prisonnier à Pavie, ni où est Pavie; le pays même où je suis né était ignoré de moi; je ne connaissais ni les lois principales, ni les intérêts de ma patrie: pas un mot de mathématiques, pas un mot de saine philosophie; je savais du latin et des sottises. » (1860 : 186)

Aussi D'Alembert, critiquant le système jésuitique, écrit –il dans son Article " Collège " de l'*Encyclopédie* (1751, T.3 : 635)

« Un jeune homme, après avoir passé dans un collège dix années qu'il faut compter parmi les plus précieuses de sa vie, en sort quand il a employé son temps au mieux avec la connaissance très imparfaite, d'une langue morte, avec des préceptes de rhétorique et des principes de philosophie qu'il doit essayer d'oublier. »

Quant aux parlementaires, leurs critiques n'étaient pas moins sévères, Rolland d'Erceville écrit dans son *Compte rendu* : « tant que les collègues resteront dans l'état où ils sont, les études [...] n'y produiront que des fruits grossiers, ou peut-être même dangereux; et n'y saura, ni développer les talents, ni animer la flamme du génie, ni mettre en oeuvre les ressorts puissants de l'émulation : [...] sciences, belles-lettres, exercices, instituteurs, tout y portera l'empreinte humiliante de la médiocrité, tout y annoncera le demi-savoir & le mauvais goût, peut-être plus préjudiciable à un peuple que l'ignorance & la barbarie. » (1769 : 9-10)

En critiquant l'éducation traditionnelle en vigueur jusqu'au temps où il écrivait son *Essai* La Chalotais écrit : « Notre éducation se ressent partout de la barbarie des siècles passés, où

l'on ne faisait étudier que ceux que l'on destinait à la cléricature » . Il critique surtout le fait que toutes les écoles se soumettaient aux autorités religieuses; que la langue maternelle a été négligée en faveur du latin, langue, qui a perdu son utilité; que de tous les philosophes, on n'enseignait qu'Aristote et ses livres ; que la morale n'éclairait l'homme sur ses devoirs envers sa société ; qu'on a donné peu d'importance à l'étude de la physique, de l'astronomie et de l'histoire naturelle, sciences nécessaires au progrès de la société; que l'enseignement de la théologie et de la jurisprudence ne faisaient qu'à approfondir les disputes entre doctrines et écoles différentes ; que faute d'une bonne éducation, le peuple est resté proie au charlatanisme et aux pratiques superstitieuses. (1763 : 102)

Morveau reproche à l'instruction collégiale basée sur la latinité d'avoir éloigné les écoliers du monde où il vivent. Ce n'était donc pas hasard de les voir après leur sortie du collège éprouver du dégoût pour les jésuites et de leur système. Dans le *Mémoire* l'auteur s'accorde avec les hommes des Lumières selon lesquels il faut confier l'école non « à des congrégations privées dont les méthodes et les objectifs ne sont pas homogènes » (ROGGERO, 1999 : 241-242), mais aux autorités politiques qui, en cherchant à unifier les programmes éducatifs, tendaient à former un corps social harmonieux, réalisant ainsi le bonheur commun.

L'expulsion des jésuites et les plans de réforme suggérés par les parlementaires.

À chaque époque, l'éducation a un but différent: au Moyen Âge, elle tendait à préparer des hommes pour l'Église, celle des humanistes visait à former des jeunes gens « pour la classe privilégiée, la classe de loisir » à laquelle ils appartenaient. Au siècle des Lumières, le but de l'éducation, est tout autre : c'est par l'éducation seule qu'on pourra cultiver les cœurs et les esprits, qu'on pourra bien exploiter les facultés et les dispositions humaines et les orienter au bénéfice de l'intérêt commun ; et

qu'on pourra enfin faire acquérir aux citoyens les habitudes et les mœurs utiles à la société. (GUSDORF, 1973 : 127-128)

Il convient de mentionner que, avant les Lumières, on distinguait deux types de collèges : d'une part, ceux qui étaient aux mains des congrégations religieuses, généralement celles des jésuites ; il s'agissait pour la plupart de « collèges de plein exercice » assurant un enseignement complet : quatre classes de grammaire, une classe d'humanité et une classe de rhétorique, auxquelles s'ajoutaient deux classes de philosophie ; d'autre part, ceux qui dépendaient des universités et qui étaient dirigés par l'État, petits collèges le plus souvent qui s'arrêtaient à la classe de rhétorique, d'humanités, ou quelquefois même, aux classes de grammaire. Les jésuites monopolisaient ainsi l'enseignement.

L'incapacité des jésuites à réaliser le but attribué par l'État à l'éducation, mène Louis XV à promulguer un édit non seulement pour les bannir de toutes les institutions éducatives, mais également pour défendre aux autres établissements de se servir de leur propre méthodologie d'enseignement. Les jésuites expulsés par l'Arrêt du 6 Août 1762, les collèges qui étaient sous leur direction avait besoin d'une réforme. C'est alors que le roi Louis XV a chargé les Parlements à Paris et dans les provinces de lui proposer un nouveau système digne d'un pays en voie de progrès. (ROLLAND D'ERCEVILLE, 1769 : 5)

Les parlementaires qui ont répondu à l'appel du Roi sont nombreux. Parmi eux, citons La Chalotais par son *Essai d'éducation nationale* présenté au Parlemant de Bretagne 1763, Guyton-Morveau par son *Mémoire sur l'éducation nationale* exposé au Parlement de Bourgogne en 1764 et Rolland d'Erceville par son *Compte rendu* offert aux chambres assemblées du Parlement de Paris 1768.

Pour préparer des plans et des projets qui répondent mieux aux besoins de l'État, les Parlements sollicitent l'avis, non seulement

de leurs membres, mais également de tout corps veillant alors à l'instruction publique: académies, universités et municipalités. Tous les plans et les projets suggérés ont reproché au système éducatif des jésuites d'avoir enfermé l'éducation dans le monde de culture et de pensée, une vision qui cesse d'être valide avec le progrès considérable de la technique et de la science marquant cette période de l'histoire européenne. Les novateurs souhaitent une éducation pratique dont le but est de former des jeunes capables de participer à la fois aux activités matérielles et intellectuelles. (GUSDORF, 1973 : 144-145) Ils s'opposent également à la place accordée au latin dans les programmes éducatifs. Mais alors que les uns se contentent de demander une réduction des heures consacrées à l'étude de cette langue ancienne durant la journée scolaires, les autres réclament d'annuler ses cours et d'épargner le temps pour des études modernes plus dignes d'intérêt. (LEBRUN et alü, 1981 : 539-540)

Les parlementaires ayant terminé la tâche que le roi leur avait confiée, ce dernier leur a ordonné de réunir toutes les différentes propositions, d'en former un corps applicable à la totalité des collèges, payants ou gratuits, qui dépendaient des corporations religieuses mais aussi de l'État. Son but était d'établir un système éducatif uniforme réalisant le bonheur du peuple et la prospérité de la société.

Malgré les efforts des Morveau et ses émules, leurs réformes n'ont pas été mises en œuvre parce qu'elles se sont heurtées aux avis traditionnels qui avaient trop d'intérêt pour que l'ancien système subsiste. Cependant, par leurs revendications de mettre l'instruction sous la direction de l'État, ils ont préparé « la voie aux constituants » , comme l'indique l'article " Psychologie de l'enfant; Histoire de l'éducation " (2016).

Nous nous donnons pour mission dans cette recherche de mettre l'accent sur l'apport de Morveau dans le domaine de l'éducation. Quels reproches a – t – il adressés au système

éducatif de son temps ? Qu'a – t – il proposé pour réformer l'éducation ? Son plan a – t – il pu refléter les aspirations de son siècle ? Quelles idées Morveau doit-il à ses prédécesseurs ? Sur quels points s'accorde-t-il avec les penseurs de son siècle ? En quoi ses idées sont-elles originales ? La réponse à ces questions permettra, nous l'espérons, d'atteindre le but souligné. En traitant surtout une des périodes importantes dans l'histoire de la pédagogie, celle de l'exclusion des jésuites, nous aurons également l'occasion d'aborder quelques idées des parlementaires, émules de Morveau, ainsi que d'autres pédagogues des Lumières.

Morveau et son projet de réforme des collèges.

Ainsi que nous le constatons, ce plan comprend des idées intéressantes. Il était le résultat d'un gros travail. Pour son élaboration, Morveau s'était muni de documents solides qu' il avait étudiés avec profondeur et perspicacité. Il s'est appuyé sur les traités d'éducation, abondants depuis le XVI^e siècle : de Montaigne et à Rousseau. Cependant il ne se contente pas de puiser dans ses prédécesseurs, mais il présente l'essentiel des leurs idées en les soumettant à une analyse critique. Comme toutes les sciences au siècle des Lumières, la pédagogie devait suivre, elle aussi, une démarche rationnelle. L'observation et l'expérience constituaient donc l'essentiel de ses procédés afin de former un plan méthodique d'éducation.

Par son plan, Morveau appartient à ce mouvement réformateur qui commence à apparaître en Europe aux environs de 1750, et qui s'accélèrent avec la succession des années. L'Anglais Locke, les Français, Rollin et Fénelon sont considérés comme les précurseurs de ce mouvement en essayant par leurs écrits de substituer à une éducation dont le seul but était de former des honnêtes gens une autre destinée à élaborer des citoyens utiles, faisant la félicité de leur société. (HAZARD, 1963 : 91)

Dans son ensemble, le *Mémoire* suggère un enseignement différent de celui des jésuites qui ne visait qu' à préparer des prêtres et des nobles. Dans ces établissements d'enseignement secondaire que Morveau destine à remplacer les anciens collèges, on y enseignera les éléments de toutes les connaissances humaines, mais surtout ce qu'il juge utile pour les jeunes garçons en tant que futurs hommes et citoyens. Oeuvre d'une grande valeur pédagogique, le *Mémoire* évoque la nécessité d'accorder plus d'importance aux lettres et à la philosophie, mais aussi aux sciences physiques, de conformer l'éducation aux mœurs de la nation et, essentiellement, de faire de l'éducation une partie intégrale de la politique. Pour aboutir à un plan compétent, l'auteur rédige le prospectus annexé au *Mémoire* où il évoque l'organisation de la scolarité ainsi que la structure administrative du collège qu'il propose. Ce prospectus a également pour objectif de convaincre le Parlement que son plan est le plus susceptible d'être mis en oeuvre. Morveau prétend former un plan éducatif qui présente à la fois « l'utilité dans la perspective et la possibilité dans l'exécution » . (MORVEAU,1764 : 8 & 275-276)

De l'âge où commencent et se terminent les études d'après Morveau.

Morveau divise son plan d'études en fonction des contenus de l'enseignement. Selon lui, l'éducation des jeunes gens doit s'étendre sur deux périodes, avant dix ans et après dix ans. Comme D'Alembert, l'auteur du *Mémoire* charge les familles d'éduquer les enfants pendant la première période, celle qui s'étend de sept ans jusqu'à dix ans. Tout ce qu'il exige de l'éducation domestique est de faire acquérir aux enfants les compétences et les habilités qui les prépareront aux collèges, leur favorisant l'apprentissage et la réussite: le rôle des familles consiste ainsi « à apprendre aux enfants à lire, à écrire bien et facilement, à exercer leur mémoire, à diriger leur application par

quelques sentences courtes, agréables et utiles, à les familiariser enfin avec la méthode auxquelles on les destine. » (MORVEAU, 1764 : 71-72)

À partir de dix ans, l'enfant pourrait quitter la maison paternelle, adhérer à un établissement public et en sortir vers seize/dix-sept ans. La priorité accordée dans le *Mémoire* à cette deuxième période, qui est celle de la jeunesse, émane de la conviction du magistrat que l'épanouissement de l'État dépend, dans la plus grande partie, d'une bonne formation de celle-ci.

Bien que notre pédagogue adopte, pour des considérations budgétaires, le parcours traditionnel en supposant six ans de scolarité, il souhaite étendre cette période, surtout en avançant l'âge d'entrée des enfants au collège et en retardant l'âge de leur sortie. Morveau propose de consulter les familles concernant l'âge convenable à l'entrée aux collèges, puisque ce sont elles seules qui peuvent discerner si leurs enfants « sont assez forts pour en supporter la fatigue, assez dociles pour en suivre la discipline, assez avancés pour profiter de l'enseignement. » (MORVEAU, 1764 : 68)

Citons que si notre pédagogue (1764 : 73) suggère l'avancement de l'âge d'entrée au collège, c'est pour deux causes principales dont la première réside dans le fait que plus on s'attarde, plus les enfants reçoivent des impressions et des habitudes qui contrarient les valeurs nationales, et plus il devient impossible à l'éducation institutionnelle de les déraciner de l'esprit des enfants. La deuxième cause est, notamment, que les vertus morales ne s'acquièrent qu'en dehors de la maison, à travers le contact avec la société des semblables.

Rapport entre collèges et mœurs.

Dans l'introduction de son *Mémoire*, Guyton - Morveau montre le rapport respectif entre les mœurs et l'éducation. Un bon plan d'éducation est celui qui tend à impliquer les jeunes dans les mœurs de leur nation ; il pense donc comme Helvétius (BEDEIR, 1981 : 74) que les collèges sont « le berceau des mœurs publiques » . Selon lui, éduquer les jeunes dans les mœurs de leur pays, c'est le seul moyen de réaliser l'harmonie entre l'individu et sa nation, condition de la prospérité sociale. Mais pour atteindre ce but, il faut un programme éducatif, inspiré de ces mœurs.

Notons qu'un des plus grands motifs de l'exclusion des moines découle du contraste entre les mœurs qu'ils incluquaient et celles que les Lumières cherchaient à enraciner dans l'esprit des jeunes. Morveau juge cette contradiction « destructive de tous les avantages de l'éducation » . (1764 : 91) Adopter un seul plan, c'est le seul garant d'un enseignement uniforme dans ses méthodes et ses objectifs. C'est ainsi que se réalise l'unité dans les mœurs, unité qui renforcera le sens national.

Selon l'auteur du *Mémoire*, c'est au collège de corriger ou de compléter ce que l'enfant a acquis dans le domicile paternel. Considérant le collège comme l'endroit dans lequel l'enfant constitue son caractère permanent, il estime que tout ce que l'enfant y voit et tout ce qu'il y entend, doit donc être surveillé ; et c'est ainsi qu'on peut protéger son esprit imitateur.

Organisation des études dans le collège de Morveau.

Les études de la seconde période peuvent être organisées comme ceci :

- une année où l'on approfondit ce que l'enfant a acquis à la maison concernant les langues en leur apprenant surtout les règles de la syntaxe pour le grec ainsi que pour le latin.

- une année de grammaire française et de sciences humaines: histoire sainte, histoire romaine et histoire de la France, chronologie et géographie.
- deux années divisées en deux classes, la première consacrée à la poésie et l'autre à la rhétorique ;
- deux années de philosophie où l'on enseigne la logique, la métaphysique, la morale, les mathématiques et la physique.

Les études proposées par Morveau et de la méthode de les enseigner.

Soulignant le but de l'enseignement collégial, Morveau cite qu'il ne s'agit de former les jeunes gens à « aucune profession particulière », mais à les préparer à des études plus approfondies. Cela dit, les études collégiales une fois terminées, les jeunes peuvent être admis, non à l'enseignement professionnel et technique, mais aux universités qui leur permettent d'acquérir des connaissances plus spécifiques et pratiques concernant un métier.

Il distingue deux types de connaissances que les adolescents peuvent apprendre au collège: celles qui développent la raison telles que les mathématiques, la logique et les sciences physiques et celles qui constituent l'ornement de l'esprit ; « que l'on aurait souvent à rougir de ne les avoir pas comme la géographie, la chronologie et l'histoire » . (MORVEAU, 1764 : 57-58) Pénétré des idées nouvelles, il veut que les jeunes garçons aient une culture générale, voire, encyclopédique qui, seule, les rend conscient de ce qui se déroule autour de lui, les libère de toute tutelle religieuse ou intellectuelle. De ce qui précède, nous pouvons distinguer trois types de formation chez l'auteur du *Mémoire*: intellectuelle, littéraire et artistique; et enfin morale et religieuse.

- Formation intellectuelle.

La formation intellectuelle que Morveau propose pour son école publique peut – être résumé en les points suivants: il faut bien employer le temps destiné aux études et en consacrer une partie à l'enseignement des langues, surtout de la langue nationale; donner une importance considérable à l'étude de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, et de la physique, doter enfin chaque jeune homme des connaissances nécessaires pour être un bon citoyen en lui apprenant surtout les lois de son pays qui l'éclaireront sur ses droits et ses devoirs.

• L'étude des langues.

En fait, sur l'intérêt du latin et du grec, les hommes des Lumières se divisent en trois courants bien distincts: le premier est représenté, d'après Caravolas (2000 : 60-61), par Du Marsais et Helvétius, qui réclament la suppression du latin et du grec qui ne sont utiles qu'à une petite catégorie de la société pour libérer le temps pour des savoirs plus dignes d'intérêt comme la science et les mathématiques. L'auteur de *L'Esprit* développe à ce propos :

« Quoi de plus absurde que de perdre huit ou dix ans à l'étude d'une langue morte, qu'on oublie immédiatement après la sortie des classes, parce qu'elle n'est dans le cours de la vie de presque aucun usage? En vain, dira-t-on, que, si l'on retient si longtemps les jeunes gens dans les collèges, c'est moins pour qu'ils y apprennent le latin, que pour leur y faire contracter l'habitude du travail et de l'application. »
(HELVÉTIUS, 1843 : 419)

Le deuxième courant est représenté par Rousseau et Locke qui étaient avec le maintien du latin, langue, d'après eux, indispensable à la formation professionnelle des jeunes gens, mais ils soulignent l'inutilité du grec : langue difficile à apprendre et avec peu de fruits à en récolter.

Le troisième et dernier courant est celui des défenseurs du maintien du grec et du latin dans la scolarité. Ses représentants sont D'Alembert, les parlementaires ainsi que La Bruyère qui écrit au XVII^e siècle dans ses *Caractères* :

« Les langues sont la clef ou l'entrée des sciences, et rien davantage: le mépris des unes tombe sur les autres. Il ne s'agit point si les langues sont anciennes ou nouvelles, mortes ou vivantes, mais si elles sont grossières ou polies, si les livres qu'elles ont formés sont d'un bon ou d'un mauvais goût. Supposons que notre langue pût un jour avoir le sort de la grecque ou de la latine, serait-on pédant, quelques siècles après qu'on ne la parlerait plus, pour lire Molière ou La Fontaine ? » (1894 : 352)

Surtout l'auteur du *Mémoire* proteste contre ceux qui considèrent l'enseignement du latin et du grec comme inutile en développant:

« Elles sont les organes de la tradition, elles nous donnent les premiers éléments des génies de l'Antiquité. Ainsi Athènes hérita des trésors de l'Égypte ; ainsi Rome puisa dans la Grèce le goût des beaux Arts; ainsi la France s'est enrichie des dépouilles de Rome et d'Athènes. » (1764 : 112)

À ces considérations, il ajoute d'autres raisons qui rendent l'étude de ces deux langues d'une grande utilité : la relation qui se trouve entre elles et la religion chrétienne; leur importance pour l'étude de la médecine et de la jurisprudence; et enfin la nécessité de les maîtriser pour remplir certaines fonctions publiques. (1764 : 116-117). Bien que les parlementaires reconnaissent la valeur du latin, ils réclament qu'on donne le pas à la langue maternelle dont l'étude était trop négligée chez les jésuites. Dans leurs collèges, on écrivait sa langue maternelle en traduisant du latin; les cours de grammaire de la langue française y étaient absents; on dédaignait enfin l'étude des auteurs français incapables, selon

eux, de servir de modèle linguistique aux collégiens. (CARAVOLAS, 2000 : 87)

La Chalotais, dans son *Essai*, critique les institutions éducatives de son siècle pour l'intérêt considérable accordé au latin au détriment de la langue et la culture française : « Il est honteux, écrit-il (1763 : 103), que dans une éducation de France on néglige la littérature française, comme si nous n'avions pas des modèles dans notre langue » .

Rolland d'Erceville, quant à lui (1784 : 11), regrette que l'étude de la langue nationale soit autant négligée ; il réclame, par patriotisme, que toutes les inscriptions des monuments publics soient en français.

Quant à Morveau, il pense que le français doit remplacer le latin pour faciliter l'apprentissage et assurer la qualité du processus éducatif. D'une manière générale, il estime que le fait de se servir des livres écrits en latin pour enseigner les diverses matières charge le maître de deux fardeaux, traduire puis expliquer. Cela fatigue non seulement le professeur, mais fait également perdre au jeune la concentration nécessaire à l'apprentissage. La meilleure manière est de recourir directement au français.

Ce qu'il cite concernant l'étude de la fable et de la philosophie retient particulièrement notre regard. Critiquant d'abord l'enseignement des fables en latin, il écrit.

« Faire apprendre [aux collégiens les fables] en latin, c'est amortir leur curiosité, c'est leur imposer à la fois deux tâches, dont une seule suffit pour les occuper ; l'étude en devient plus longue, parce que l'intelligence est retardée par l'embarras d'un langage étranger; elle est plus pénible, parce qu'à l'objet principal se joint un travail de pure forme. » (1764 : 172-173)

À propos de la philosophie, il s'oppose à ceux qui pensent que l'enseignement de ce savoir doit rester en latin sous l'argument absurde que les anciens l'étudiaient en cette langue. Les anciens, dit – il, l'étudiaient alors dans leur langue nationale qu'ils appréciaient ; et nous devons suivre leur modèle. (1764 : 203)

Continuant sa critique, il se demande pourquoi expliquer et traduire les auteurs grecs en latin non en français, cette dernière langue ayant beaucoup plus de conformité avec la langue grecque concernant la structure de la phrase qu'avec la latine.

Au sujet de l'enseignement des langues étrangères, c'est au XVIII^e siècle, en particulier, qu'on commence à en reconnaître la valeur culturelle. D'Alembert dans son article " Collège " de l'*Encyclopédie* réclame que les langues étrangères fassent partie de l'éducation publique, surtout l'allemand et l'anglais qui sont plus utiles à la majorité des collégiens que celle du latin et du grec (1751 : 637). Morveau se demande pourquoi les Français ne s'occupent que peu de l'allemand, de l'anglais et de l'italien, langues des pays voisins, alors que ceux – ci ont grand souci d'apprendre le français. Il commence à énumérer les avantages qu'on pourra retirer de ces langues:

« [Ceux-ci] ne se bornent pas à la facilité des négociations, la commodité du commerce et l'agrément des voyages, [ces langues] offrent encore la plus riche moisson aux amateurs des beaux – arts, aux littérateurs et aux savants » . (1764 : 120)

Mais quelle méthode peut-on suivre pour l'apprentissage des langues mortes ou vivantes ? Tout d'abord, Morveau propose trois manières pour faciliter l'enseignement des langues anciennes: l'usage, la lecture des auteurs anciens et la traduction. En effet, dans son *Mémoire*, il critique la méthode d'apprentissage du latin et du grec chez les jésuites, celle qui

consistait à surcharger les écoliers de devoirs écrits et d'exercices de composition latine ou grecque. Il demande également qu' on supprime les cours consacrés à la grammaire de ces deux langues. Il ne cesse de répéter que les langues, en particulier les langues anciennes et étrangères, s'acquièrent par le seul usage. Mais qu'est-ce que l'usage selon lui ?

« [Il] n'est pas une revue rapide du vocabulaire, c'est l'habitude lente et confiante des mêmes mots et de la même structure, c'est l'occasion répétée de rapporter le même signe au même objet soit pour comprendre, soit pour exprimer » , estime-t-il. (1764 : 315)

La lecture « des livres les mieux écrits » est un moyen qui, selon lui, facilite également l'apprentissage. Les jeunes gens peuvent notamment apprendre de nouveaux mots à partir de ces ouvrages, mais également la tournure des phrases (la syntaxe) qui constitue « la partie la plus difficile et la plus importante de chaque langue. » (1764 : 138)

Diderot, quant à lui, s'oppose fortement à la méthode d'enseignement du latin et du grec par l'usage en se dispensant de l'étude des règles grammaticales. Ces deux langues « renferment de si grands modèles en tous genres, qu'il est difficile d'atteindre à l'excellence du goût sans les connaître [si parfaitement] » . À propos de leurs profits, il signale ailleurs : « Lorsqu'on place à la tête d'un cours d'études publiques la connaissance des langues anciennes, on annonce précisément le projet de peupler une nation de rhéteurs, de prêtres, de moines, de philosophes, de jurisconsultes et de médecins. » (1775- 1776 : 108 & 60)

La traduction constitue également un procédé dont on peut se servir pour faciliter l'étude des langues mortes. C'est la méthode que Du Marsais avait déjà prêché en 1722 dans son *Exposition d'une méthode raisonnée*, et pour cela il s'était heurté aux critiques des pédagogues des Lumières. Ce procédé engourdit

l'esprit des élèves, estiment Rollin, Chompré et Diderot. (CARAVOLAS, 2000 : 62-63)

Quant au français, sa maîtrise peut s'accomplir à la fois avec l'usage et en s'appuyant sur les règles de grammaire. Sur ce point, Morveau semble fort influencé par Locke. Ce dernier estime qu'une étude approfondie de la grammaire d'une langue différente de celle du pays n'est utile qu'aux « seuls érudits » qui veulent la comprendre « en philosophes et en critiques » . La langue maternelle est la seule qui mérite d'être étudiée avec grand soin afin qu'on puisse « se rendre compte avec une exactitude parfaite de la langue dont il se sert constamment ». (LOCKE, 1882 : 260)

En ce qui concerne l'apprentissage du français, Morveau souligne qu'il faut se contenter de l'usage dans un premier temps. Puis vient le rôle de la grammaire, puisque le but de la grammaire est d' « affermir l'usage par les règles » . Imposer une étude très difficile comme la grammaire au début pourrait exposer les élèves aux appréciations négatives ou au châtement qui leur inspire « une haine insuromentable pour l'étude. » (1764 : 126-127) Même quand l'élève atteint l'âge où il peut comprendre les règles grammaticales et la structure du langage, il faut veiller à ne pas charger sa mémoire de détails fatigants. Mais il faut recourir à un manuel qui se caractérise par sa clarté, sa précision, et dont les exemples sont choisis avec goût.

L'étude de la grammaire peut se réduire, chez lui, à cinq éléments : « Le premier contient les définitions de huit parties du discours; le second, les paradigmes des noms; le troisième, les conjugaisons, le quatrième, les règles les plus simples de l'assemblage des mots » . Quant au cinquième, il devrait avoir pour objet « les règles les plus générales de la ponctuation » , règles qui rendent le discours plus intelligible. (1764 : 142)

• **Sciences humaines et philosophie.**

Dans son *Mémoire*, Morveau accentue le rôle éthique que joue l'étude de l'histoire. Les récits historiques éclairent les jeunes sur l'ensemble des valeurs auxquelles ils doivent s'attacher et les vices qu'ils doivent éviter, leur épargnant ainsi les expériences vaines ou amères. En développant ce point, il estime :

« [l'histoire] doit être la base de l'instruction du cœur, parce qu'elle est l'instituteur le plus sage, le plus agréable & le moins suspect. Nous sommes frappés des grands exemples de vertu, quand nous les lisons dans l'histoire, nous en sommes touchés souvent jusqu'aux larmes, les grandes âmes par sympathie, les âmes les plus communes par émulation Les plus vicieuses même par un reste de raison, qui leur fait toujours estimer la vertu qu'elles abandonnent plus que le vice qu'elles suivent . » (1764 : 176-177)

Il rejoint ainsi les philosophes des Lumières et surtout l'abbé de Mably quant à l'intérêt de ce savoir. Dans ses ouvrages, à plusieurs reprises, ce dernier insiste sur l'idée que que rien ne nous fait aimer la vertu et mépriser le vice que les exemples extraits de l'histoire. (MABLY, 1988 : 11 – 12 & 289)

À une époque où l'éducation se chargeait de former de bons citoyens, un élan devait être donné à l'histoire nationale, savoir qui inspire le patriotisme, le sentiment de patriotisme, une fois enraciné dans le cœur du jeune collégien, il se dévoue, à l'instar de ses prédécesseurs pour réaliser la gloire de son pays. (SYNDERS, 1995 : 373) En fait, Morveau s'étonne que l'étude de l'histoire nationale, savoir digne d'une nation polie, « qui est la plus nécessaire de toutes » soit négligée dans les écoles françaises. « Les noms de Pharamonde, de Clovis, de Charlemagne, de François Premier, de Henri le Grand, des Godefroy de Bouillon, des Bayards, de Pierre l'Hermitte, remarque-t-il, sont aussi étrangers [aux jeunes gens] que la liste des Califes de Bagdat, des Seljouidiques ou des successeurs

d'Odin » . (MORVEAU, 1764: 177-178). Il regrette également que les étudiants sortent du collège sans aucune connaissance de l'histoire sainte qui pouvait les éclairer sur la source de leurs mœurs.

Nous trouvons étrange que Morveau suggère de donner aux étudiants des cours d'histoire universelle, sans évoquer les profits qu'ils puissent en tirer. L'histoire universelle est, en effet, un type de savoir qui a connu un certain épanouissement au cours de XVIII^e siècle, suite à l'éveil de la pensée cosmopolite. Par ce genre, les philosophes des Lumières cherchent à consolider les principes de bienfaisance et d'humanité, faire acquérir à son lecteur le sens de la relativité. À ce propos, Voltaire ajoute dans ses *Mélanges historiques* :

« [L' avantage de l'histoire universelle] consiste surtout dans la comparaison qu'un homme d'État, un citoyen peut faire des lois et des mœurs étrangères avec celles de son pays: c'est ce qui excite l'émulation des nations modernes dans les arts, dans l'agriculture, dans le commerce. » (1819 : 207)

Selon notre pédagogue, on ne peut tirer de l'étude de l'histoire la plus grande utilité sans se servir de deux autres sciences, la géographie et la chronologie grâce auxquelles « les actions des hommes sont placées dans leur véritable rang, eu égard aux temps et aux lieux. » (MORVEAU, 1764 : 178). Accompagnés de ces deux précisions, les événements se conservent aisément dans la mémoire.

La méthode d'enseigner l'histoire a particulièrement fait l'objet de critiques au siècle des Lumières. Voltaire déplore dans son *Dictionnaire philosophique* (1860 : 555) qu'on donne beaucoup d'importance aux histoires anciennes qui, puisque transmises oralement à travers les siècles, ne contiennent que des faits incertains ou fabuleux. Concernant le même point, Diderot,

en cherchant à rendre l'histoire plus utile, se demande dans son *Plan d'Université* pourquoi on commence les cours d'histoire en présentant les faits surannés qui nous sont indifférents et non par « des choses certaines qui nous touchent de plus près. » (1775-1776 : 493)

De son côté, en critiquant la manière d'enseigner l'histoire à l'école, Morveau souligne que l'instituteur doit cesser de présenter les événements d'une manière superficielle. Une telle présentation ne sert qu'à « autoriser la paresse, émousser la curiosité, et enorgueillir l'ignorance ». Il faut aussi qu'il expose les faits d'une manière agréable puisqu'un abrégé sec « offrirait peu d'attraits à l'esprit, peu de leçons au cœur, peu de prise à la mémoire ». (MORVEAU, 1764 : 185). Le président Rolland pense, par contre, que l'erreur consiste, non dans la méthode, mais dans le choix des maîtres: les cours d'histoire font partie du travail des professeurs de langues qui ignorent le plus souvent comment l'enseigner. C'est la raison pour laquelle, il propose pour cette discipline « un professeur spécialisé » et un programme systématique. (SYNDERS, 1995 : 368)

Morveau accorde un intérêt particulier à l'étude de la fable qui doit précéder, chez lui, celle de l'histoire puisque, constate-t-il, « le merveilleux a toujours plus d'attraits pour les jeunes que la vérité. » (1764 : 174). Outre la mission que les pédagogues attribuent à la fable qui consiste à donner des leçons morales, il lui assigne une tâche esthétique: former le goût des lecteurs. « La fable est le langage de la poésie, l'éloquence même en emprunte les traits ; [...] comme emblème, elle tient à la morale; comme fiction, elle enrichit tous les arts. » (1764 : 169).

Selon le *Mémoire*, la philosophie définie comme « l'art de raisonner, la connaissance des esprits et de leurs attributs, la connaissances des corps et de leurs propriétés » est le savoir qui convient le mieux au collègue. (1764 : 225) Il faut l'enseigner aux jeunes gens pour leur faire acquérir, aux dires de Rollin, « un

esprit d'ordre, d'exactitude et de précision » ,qualités nécessaires pour qu'ils puissent bien mener leur vie (ROLLIN, 1812 : 264) La philosophie comprend cinq parties : la logique, étude des règles auxquelles la philosophie doit être soumise pour ne pas se tromper; la métaphysique qui traite de la connaissance rationnelle de la nature, la morale, science du bien et du mal ; les mathématiques, science étroitement liée à la logique; et la physique, science étudiant les phénomènes naturels de l'univers.

Pour simplifier l'étude de la philosophie, il faut, selon Morveau, supprimer les cours consacrés à la scolastique, méthode rationnelle dont l'enseignement ecclésiastique se servait d'abord pour démontrer des vérités chrétiennes et qu'il a généralisée ensuite à toutes les branches de la philosophie. Garder l'enseignement de la scolastique, selon Morveau, fait « perdre un temps considérable à discuter sur les moyens de juger la vérité, au lieu de travailler à en acquérir la connaissance » . (1764 : 241) Bien au contraire, supprimer la scolastique, c'est, selon l'auteur du *Mémoire*, faciliter l'étude de la philosophie, en se dispensant de ces « cahiers volumineux » que l'on consacre à apprendre une méthode toute faite de raisonnement. De plus, cela sert également à laisser plus d'initiative à l'intelligence des jeunes. (1764 : 243) En tant que véritable homme des Lumières, Morveau pense que, à la place de la scolastique, il faut s'appuyer sur l'observation et l'expérience, procédés du vrai rationalisme afin d'arriver à des vérités concluantes.

Ce que Morveau suggère concernant les cours de philosophie est digne du siècle des Lumières, siècle de la raison. Ces cours ont pour but de donner une clarification logique d'une pensée, mais plus ambitieusement encore d'apprendre à philosopher. Pour atteindre ce but, il faut, selon lui, « diversifier [les] exercices, mettre un peu d'émulation parmi les disciples et les forcer en quelque sorte à une application plus sérieuse ; il sera avantageux de leur prescrire de temps en temps quelques compositions. »

(1764 : 263-264) Il faut aussi demander aux collégiens de produire d'eux – mêmes : de rédiger le résumé d'un livre philosophique, en suivant une démarche synthétique ou analytique ou de prouver une vérité déjà établie, ou enfin de réfuter l'opinion opposée à cette vérité.

Enseigner aux jeunes l'art de critiquer fait aussi partie des cours de la philosophie. Voilà un point sur lequel Morveau paraît représentatif du XVIII^e siècle, siècle de la raison. Mais qu'apprennent les étudiants pendant ces cours ? Il doivent s'entraîner à faire ressortir, oralement ou par écrit, les qualités et les défauts d'une pensée quelconque. Dans ce cours, le maître aide le jeune à exercer son intelligence à discerner le bon du mauvais, la justice de l'injustice et à formuler enfin un jugement impartial concernant des idées soumises à la critique. Durant les cours de philosophie, il faut enfin apprendre aux jeunes gens la culture de la différence, en leur enseignant surtout la philosophie étrangère même si celle-ci renferme des idées qui contredisent quelquefois les croyances chrétiennes ou les convictions européennes.

Cependant la pensée de La Chalotais nous semble plus intéressante car il propose d'apprendre aux collégiens l'art d'inventer, cette faculté qu'on peut développer grâce à une éducation bien dirigée basée « sur les principes d'une exacte philosophie » . Il est différent de l'art de la découverte dans le domaine scientifique, c'est « un art supérieur aux règles et aux instructions » , c'est « le génie créateur qui est le sublime de la raison » , écrit-il. (1763 : 172-173)

Dans son projet, Morveau évoque l'importance de l'étude de la métaphysique. Il rejoint ainsi La Chalotais et le président Rolland. C'est La Chalotais qui précise surtout les thèmes dont s'occupe ce savoir :

« Il n'appartient qu' à cette science, de fixer ce que c'est que la vérité, en quoi consiste l'erreur, et quels sont les moyens

de l'éviter; elle démontre par l'expérience que tout aboutit aux connaissances sensibles et à la perception immédiate; [...] Elle démontre l'existence de Dieu, ses attributs; elle justifie la providence, elle établit la liberté humaine, les lois naturelles, l'immortalité de l'âme. [...] Elle prouve que la raison est l'unique moyen naturel [qui est donné aux hommes] pour les conduire à tout ce qui est intelligible. » (1763 : 161-162)

Les parlementaires s'opposent ainsi à Diderot qui pense qu'il faut épargner le temps consacré à la métaphysique pour l'étude des sciences mathématiques. Celles-ci sont « très faciles, et par suite, accessibles même aux esprits ordinaires ; [...] seules les plus propres à rendre le raisonnement plus exact et l'esprit plus juste. » (MESROBTAN, 1913 : 105)

Pour les pédagogues du XVIII^e siècle, l'enseignement des mathématiques et des sciences physiques est un moyen de former les jeunes esprits, en leur apprenant la rigueur et la précision. (LEBRUN & VENARD, 1981 : 543)

Concernant les mathématiques, comme nous venons de le souligner, Morveau annexe leur étude à celle de la philosophie comme c'était le cas dans l'ancien système. Il s'oppose ainsi à ses émules et surtout au président Rolland qui souligne « la nécessité de donner plus d'étendue » à cette science dont la société « recueillerait les fruits dans les différents emplois. » (1769 : 93-94) Cependant l'auteur du *Mémoire* n'en diminue pas l'intérêt. Selon lui, il faut consacrer des cours particuliers aux mathématiques, science renfermant en elles-mêmes « une infinité de connaissances généralement utiles. » (1764 : 268) Ces cours auront pour but essentiel de donner aux jeunes les notions assez suffisantes pour qu'ils puissent mener à bien leur vie. Il s'agira également de cours préliminaires pour ceux qui voudront aller plus loin et devenir de futurs ingénieurs ou architectes. Mais comment les mathématiques nous aident à mieux vivre ? C'est le

point sur lequel Diderot disserte longuement dans ses ouvrages pédagogiques: dans sa *Lettre à M^{me} La Comtesse de Forbah*, il souligne comment les sciences rigoureuses apprennent à bien raisonner :

« Avec l'instinct de la précision, on sent, dans le cas même de probabilité, les écarts plus ou moins grands de la ligne du vrai; et c'est en ce sens que les mathématiques deviennent une science usuelle, une règle de vie, une balance universelle; et qu'Euclide qui m'apprend à comparer les avantages et les désavantages, est encore un maître de morale » . (1821 : 242)

Selon Morveau, les diverses branches des mathématiques se repartissent en cinq cours parallèles qui serviront à atteindre ce double but.

« Trois seront prises sur la logique et destinées aux logiciens pour leur enseigner l'arithmétique, les éléments d'algèbre et la géométrie, les deux autres seront prises sur la physique, et les physiciens y verront quelques-uns des traités particuliers des mathématiques, comme de la sphère, de la gnomonique, ou des sections coniques » . (1764 : 270)

Quant à l'étude de la géométrie, son rôle paraît capital dans la lutte contre les préjugés populaires. Lui aussi, Diderot dans son *Plan d'une Université pour le gouvernement de Russie* voit dans ce savoir un moyen de protéger les peuples contre l'ignorance et la superstition. (1775-1776 : 454)

Morveau souligne la nécessité d'enseigner aux étudiants la physique, critiquant l'ancien système qui subordonnait cette science aux règles de la dialectique. Il propose qu'un tel enseignement occupe une année entière sur les deux ans consacrés à la philosophie. Il attribue une attention particulière à la physique expérimentale qui est l'art d'appliquer une théorie physique. C'est la science qui s'intéresse, non seulement à l'étude des phénomènes de la nature (l'air, la terre, la lumière ...), mais

également à soumettre ces phénomènes aux procédés rationnels dans la tentative de les dompter et de les mettre à la disposition des hommes. L'importance de ce type de savoir mène Diderot (MESROBION, 1913 : 115), dans son *Plan d'Université*, à y consacrer les cinq premières classes des huit qui composaient sa faculté des arts. Animé par le même esprit, le président Rolland dans son *Compte rendu* (1779 : 97) suggère pour chaque collègue d'importance la fondation d' « une chaire de physique expérimentale et de mathématiques. » Morveau, en particulier, considérant cette science comme l'un des facteurs de développement matériel et donc de prospérité de l'État, exige d'y consacrer des cours et des professeurs propres.

Cependant nous reprochons à l'auteur du *Mémoire* d'avoir annexé la physique à la philosophie au temps où tous les projets en demandent l'autonomie pour la rendre plus rentable. Il est étonnant que Morveau, scientifique, qui participe à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert n'accorde pas à cette science la place qu'elle mérite dans son projet d'éducation.

En tant qu'encyclopédiste, Morveau accorde un grand intérêt à l'étude des arts mécaniques, aux diverses sciences et à leurs applications. À vrai dire, c'est ce qui mène les pédagogues des Lumières à réclamer ce type de préparation pratique, c'est essentiellement l'absence de la connaissance appropriée qui puisse préparer des fonctionnaires, des artisans et des ouvriers compétents capables de répondre aux besoins d'une société en transformation. Les artisans regrettaient surtout d'avoir envoyé leurs enfants dans ces collèges qui dépendaient de l'Église. Ceux-ci en sortaient sans apprendre « aucune des choses qui ne sont pas à l'état qu'ils leur destinent. » (1764 : 60) Cependant, l'auteur du *Mémoire* conseille l'apprentissage des arts mécaniques et de la technique, non seulement aux fils des artisans, mais aussi à ceux de la noblesse et de la haute bourgeoisie : « cela les mettrait, comme souligne HAZARD (1963 : 194-195), à l'abri de bien des

vices, de l'orgueil, de la paresse, de la dissipation » , mais également cela accroîtrait l'économie, réalisant ainsi la prospérité de l'État.

Développant ces idées, La Chalotais propose d'apprendre aux jeunes gens dans un premier temps, de mécaniques simples : levier, ciseaux, poulies, balances. Ensuite, on leur fera étudier les arts et les manufactures dans les ateliers, comme, par exemple, démonter et remonter une horloge. (1763 : 62)

Formation littéraire et artistique.

Sur l'intérêt de l'étude des lettres, Morveau pense qu'elle ne sert pas seulement à découvrir les génies dans ce domaine ; mais elles ornent les esprits, élèvent l'âme, constituent un remède efficace contre l'ennui, aide à supporter les soucis de la vie avec moins d'amertume. Il partage ainsi le point de vue des Encyclopédistes qui ajoutent dans leur article " Étude " : « [les lettres] forment la jeunesse, servent dans l'âge mûr, et réjouissent dans le vieillesse ; elles consolent dans l'adversité. [...] Elles sont la ressource la plus sûr contre l'ennui, ce mal affreux et indéfinissable qui dévore les hommes. » (1751, Tome 6 : 86).

La culture humaniste que les enfants recevaient aux collèges, celle qui se basait sur l'étude de la langue et de la littérature greco-romaine a été vivement critiquée par les grands éducateurs du XVIII^e siècle : c'est une culture, disent-ils, « tournée vers le passé, ne prépare réellement l'homme ni à une maîtrise de la nature ou sur les choses, ni à une action efficace dans le monde, ni, enfin, à la possibilité de remises en cause de l'organisation politique et sociale ». (LEBRUN et alii, 1981 : 543-544)

Sous le nom de belles-lettres, les jésuites donnaient des leçons de prose et de poésie latines, entraînaient les collégiens à composer des vers en langue ancienne. Ils regardaient ces exercices comme « une sorte de gymnastique intellectuelle et morale » . (COMPAYRÉ, 1904 : 382-383) Quant aux pédagogues des Lumières, de leur attitude face au latin, nous

pouvons comprendre l'esprit qui les anime concernant la littérature classique. Du Marsais et Helvétius, utilitaires, pensent qu'on annule les cours consacrés aux humanités au profit des connaissances plus nécessaires à former de bons citoyens. La Chalotais juge indispensable de maintenir ces cours pour bien former le goût chez la jeunesse. Disciple de Fleury et de Locke, le président Rolland déconseille la poésie latine. Morveau, enfin, qui ne cherche qu'à faire du latin une langue secondaire, n'admet la poésie et la prose écrites en latin que dans les cours de langue comme un support pédagogique pour en favoriser la lecture et l'écriture ou encore comme un outil pour travailler des exercices de grammaire. Dans sa tentative d'accorder la priorité au français, il recommande d'expliquer aux jeunes gens les meilleurs poètes qui écrivent en cette langue, de donner des leçons sur sa prosodie et le mécanisme de ses vers.

Passons ensuite à la rhétorique, l'art de bien parler auquel l'ancien système assignait des cours particuliers. Bien que Morveau y accorde le même intérêt, il est contre l'ancien usage : il pense que celle-ci doit être enseignée avant la philosophie, puisque la rhétorique est l'outil dont se sert le philosophe afin de pouvoir convaincre et afin de bien exprimer ses idées. Mais dire que l'art de l'orateur et celui du philosophe doivent être enseignés de pair, car les deux « s'occupent essentiellement des mêmes objets, employent les mêmes moyens et tendent à la même fin », c'est commettre une erreur flagrante. (1764 : 193)

L'intérêt de la rhétorique, c'est un point sur lequel s'opposent Morveau et Helvétius. Pourquoi, se demande ce dernier, charger la mémoire des sujets vagues, inconnus et indifférents qui ne tiennent pas au monde quotidien ? (BÉDEIR, 1981:77-78) Quant à l'auteur du *Mémoire*, il accentue son importance, en soulignant la cause qui la rend dérisoire et irréaliste : l'on se basait dans son apprentissage exclusivement sur d'anciens textes rédigés en latin. (1764 : 319-320). Il suggère ainsi d'enseigner la rhétorique en

s'appuyant sur des chefs – d'œuvres français pour en faciliter l'apprentissage.

« Qui ne conçoit en effet qu'un jeune homme écouterait avec plus de curiosité et d'intérêt, saisirait avec plus de facilité et de justesse, les remarques que l'on lui fera faire sur un texte français, que sur un ouvrage qu'il faut expliquer lentement, de manière qu'on perd de vue ce qui précède, et qu'en s'appesantissant sur chaque morceau on ne soupçonne pas même les beautés de rapport et la nécessité de l'ensemble ; sans cela cependant, quelle idée peut – on prendre de l'invention et de la disposition ? » (1764 : 206-207)

Morveau s'oppose à l'enseignement de la dialectique. Celle-ci peut être définie comme l'art de dispute dont se servaient les prêtres afin de défendre le christianisme; et que ces derniers intégraient dans le système éducatif comme une branche de la philosophie scolastique depuis l'Antiquité. La dialectique, c'est un dialogue entre deux étudiants durant lequel chacun s'efforce d'affirmer la validité de sa pensée quelconque en avançant des arguments contradictoires.

Notre pédagogue nie que ces cours peuvent aiguïser l'esprit : quel fruit peut – on retirer d'un exercice où l'on s'occupe beaucoup moins des choses que des termes, où le plaisir de triompher de son adversaire l'emporte toujours sur l'intérêt de la vérité? s'interroge – t – il. Entraîner les jeunes gens à ce type de conversation, « c'est les mener à l'erreur par le délire de l'orgueil » . (1764 : 236)

Morveau rejoint ainsi Montaigne, son père spirituel : ce dernier ordonne dans ses *Essais* d'ôter « toutes ses subtilités épineuses de la dialectique qui sont sans effet » sur la vie. (Livre I : 232) Mais si l'auteur du *Mémoire*, homme des Lumières, se montre ennemi de la dialectique, c'est aussi pour une autre raison : ce genre d'étude nuirait à la société nouvelle que l'État cherche

à établir sur les principes de fraternité et de respect mutuel entre citoyens.

Notre pédagogue fait preuve d'une originalité exceptionnelle en proposant de confier l'enseignement d'un art quelconque à un homme de talent dans le même domaine et non « à des esprits secs et didactiques ». L'art est l'ouvrage des sentiments ; et ceux qui éprouvent un sentiment peuvent le communiquer facilement. Cela rend l'apprentissage agréable, contribuant à faire éclore le génie créatif chez les jeunes. Cependant, écrit-il, (1764 : 304-305) « ces maîtres de danse, de musique, d'armes et d'autres choses de pareille nature » ne doivent faire partie du corps enseignant qu'après l'autorisation des responsables. Ceux-ci « veilleront à n' admettre [dans les collèges] que ceux qu'ils connaîtront pour être de bonnes vies et mœurs, et à ce que leurs leçons ne se fassent point pendant le temps de l'Office divin ou pendant les classes, ni d'une manière qui dérange le travail classique. »

Formation religieuse et morale.

Dans son *Mémoire*, Morveau présente la manière d'apprendre la religion qu'il définit comme la « science des moeurs du chrétien ». Cependant, il ne consacre pas à son étude des cours particuliers. Elle ne fait pas, non plus, partie des cours de morale. En fait, l'auteur du *Mémoire* pense que le meilleur moyen d'apprendre la religion, c'est d'étudier l'histoire sacrée, la biographie de Jésus et celles des saints. C'est à travers des faits et des récits réels qu'on peut convaincre les jeunes esprits, « les pénétrer d'admiration » et « leur inspirer un véritable respect pour le christianisme ». (1764 : 280) Il faut rappeler que l'histoire sainte fait partie des cours d'histoire chez lui.

En ce qui concerne les pratiques spirituelles, Morveau propose de commencer la journée scolaire par une prière qui s'établira dans une église annexée au collège. Il propose d'ouvrir cette

église à tout le peuple, « parce qu'il est certain que ceux qui viendront librement à ces exercices et instructions, [...] seront pour les jeunes gens des exemples infiniment plus précieux que ceux de leurs condisciples. » (1764 : 283-284)

Homme des Lumières, Morveau est convaincu que tout doit être acquis par la compréhension, que chaque esprit doit s'arroger le droit de juger les opinions avant de les recevoir comme admises. C'est pourquoi, il pense qu'il ne faut pas enseigner de bonne heure aux enfants la religion, puisque ce type de connaissances contiennent des vérités difficiles à être saisies. Il faut donc attendre jusqu'à ce que l'enfant soit plus mûr et capable de les soumettre à la critique.

Bien que Morveau adopte le point de vue des Lumières en ne confondant pas morale et religion, il ne se prononce pas clairement en faveur d'une morale séculière réclamée par ses contemporains pédagogues, Hélvétius et Diderot. Les deux philosophes veulent « se débarrasser de la morale chrétienne et lui substituer une morale laïque » (BÉDEIR, 1981 : 51). À l'instar de La Chalotais (BEDEIR, 1995 – 1996 : 59-60), il préconise seulement l'étatisation de la morale : c'est à l'État, pense-t-il, non à L'Église d'enseigner la morale puisque le but de son enseignement doit consister à former des citoyens vertueux et non de bons chrétiens. L'éducation morale doit pourvoir aux nécessités de la nation. Notons que si les deux parlementaires ne réclament pas la laïcisation de l'enseignement, cela est dû, de notre point de vue, à deux raisons: d'abord, parlementaires, Morveau et La Chalotais devaient suivre le plan général de l'État qui voyait alors l'importance de conserver la religion ; ensuite, l'expulsion des jésuites avait créé « un état d'urgence » qui demandait des solutions urgentes. (BEDEIR, 1995-1996 : 47-48) Quant à la sécularisation de l'éducation, pour sa mise en œuvre, dit Verneuil (2012 : 130 à 143), la France a dû mener une lutte acharnée qui a duré des dizaines d'années contre l'Église. Il serait

intéressant de citer que ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle, et précisément avec les lois Ferry votées entre 1879 et 1882 et complétées par la loi Goblet promulguée en 1886 que l'État a réussi à monopoliser les institutions primaires et que le principe de laïcité est devenu un des fondements du système scolaire en France.

Concernant également la morale, Morveau souligne qu'il faut commencer par les étudiants de la génération actuelle en cultivant chez eux les attitudes positives envers la patrie et les valeurs universelles. Procédant ainsi, les collègues n'auront plus qu'à les perfectionner avec la génération suivante. Plus on avancera dans le temps plus la France n'aura que de bons citoyens et des philanthropes.

Pour Morveau (1764 : 246), la morale, c'est « la science des mœurs » qui a pour objet « la connaissance du cœur humain, du bien et du mal. » Concernant la morale, l'auteur du *Mémoire* partage les thèses du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* paru en 1754 (ROUSSEAU, 1985 : 1 à 185), en refusant l'idée que l'enfant apporte en naissant des penchants enclins au mal. L'homme est par nature un être moral ; et c'est grâce à une éducation saine qu'on peut donner la chance à cette nature bienfaisante de fructifier, de répandre ses bienfaits dans la société. Critiquant La Bruyère, qui a affirmé dans ses *Caractères* (1894 : 396) l'incapacité de l'éducation à changer moralement l'individu : « l'éducation ne donne point à l'homme un autre cœur », notre pédagogue affirme que l'homme peut être bon ou mauvais d'après l'éducation qu'il reçoit.

Morveau fait de la morale la partie la plus nécessaire de la philosophie. Former l'homme vertueux, c'est la tâche suprême qu'il confie à l'enseignement public. Une personne qui reçoit une bonne éducation morale qui approfondit chez lui le sens de responsabilité et de devoir peut mettre ce qu'il a acquis à travers la formation intellectuelle et esthétique au service de la nation et

de l'humanité. Dans les cours d'éthique, on éclaire les jeunes sur leurs devoirs envers la société et le milieu où il vit, surtout en lui apprenant « la loi naturelle, le droit de nature et des gens, les premiers principes du droit public national , en un mot des règles de conduite et des vérités qui puissent réellement influencer sur les mœurs. » (1764 : 260) Selon lui également, il faut enseigner aux jeunes gens les lois de leur pays qui les éclaireront au sujet de leurs droits et de ceux d'autrui, c'est cela qui les rendra plus humains et plus justes. En soulignant la nécessité d'enseigner aux collégiens les différentes branches du droit, notre pédagogue semble influencé par Montesquieu et ses thèses dans *l'Esprit des Lois* comme le remarque GREVET (1997 : 117).

C'est essentiellement à travers des contes et des ouvrages traitant l'éthique qu' on peut, selon Morveau, enseigner aux enfants « la probité, l'humanité, urbanité et les autres vertus sociales. » En traitant la vertu et la manière de la faire acquérir aux collégiens, les idées de notre pédagogue se rapprochent de celles de l'Abbé de Saint-Pierre. Comme Morveau, ce dernier est convaincu que l'acquisition de la bonne morale constitue le but ultime de toute éducation ; que la vertu est une science qui peut s'enseigner comme « l'algèbre ou l'histoire » . Selon l'Abbé, quatre vertus peuvent réaliser le bonheur auquel aspirent l'individu et la société : « la prudence, la justice, la bienfaisance et le discernement de la vérité » . C'est à travers des scènes représentatives de ces quatre qualités et leur répétition sans relâche que l'on pourra réussir à les enraciner chez les élèves (GOUMY, 1839 : 233 à 235)

Critique d'anciens maîtres et propositions de réforme.

Morveau critique tous les maîtres, les ecclésiastiques qui enseignaient aux écoles jésuites et ceux de petits collèges dépendant de l'État. Les ecclésiastiques étaient, surtout, de mauvais maîtres. Ayant renoncé au monde, ils n'étaient pas aptes

à former des sujets capables de s'y conformer. En évoquant la même opinion, Jean-Jacques Rousseau écrit dans ses *Considerations sur le gouvernement de Pologne* (1771-1772 : 18) :

« On peut juger par là que ce ne sont pas les études ordinaires dirigées par des étrangers et des prêtres que je voudrais faire suivre aux enfants. [...] Ils ne doivent avoir pour instituteurs que des Polonais, tous mariés, s'il est possible, tous distingués par leurs mœurs, par leur probité, par leur bon sens, par leurs lumières, et tous destinés à des emplois, non plus importants ni plus honorables. »

Selon Morveau , les prêtres ne sont pas aptes à enseigner la morale puisque, selon lui, « soumis à mille petites règles » , ils ont « rarement des idées claires de ce que c'est qu' honneur et vertu » . Mais leur grande faute consiste dans leur éloignement de la société, c'est ce qui les rend incapables de faire acquérir à leurs disciples les principes de citoyenneté . Il développe :

« Mais on peut assurer, sans rien exagérer, que des gens réduits dans un cloître, plus accoutumés à fuir la tentation, que le vice, à distraire leurs passions qu'à les régler, qui ont plus de scrupules que de sentiments, qui ne connaissent le monde, ni par ses engagements ni par ses dangers, sont peu propres à donner à des jeunes gens des principes de vertu supérieurs aux occasions, et leur apprendre à concilier les devoirs du chrétien et de l'honnête homme avec les qualités de l'homme aimable. » (1764 : 92) .

Il faut donc exclure les ecclésiastiques de toutes les institutions éducatives, et leur substituer des maîtres réguliers entraînés « à concilier les engagements de la religion avec les engagements de la société, les devoirs avec les usages, les vertus avec les manières du monde » . (MORANGE & CHASSAING, 1974 : 29-30). Sur ce point de vue, il s'oppose à Diderot. Dans son *Plan d'Université*, ce

dernier admet la présence des ecclésiastiques dans les facultés de théologie : un prêtre pourrait selon lui faire partie du corps enseignant à condition qu'il soit « instruit, édifiant et paisible » . (MESROBION, 1913 : 142-143)

Concernant les maîtres de petits collèges publics, il souligne l'impossibilité d'une réforme véritable avec ces esprits qui conservent la même méthode, même si l'État possède tous les moyens de perfectionnement. C'est essentiellement pour leur caractère que le XVIII^e siècle critiquait les maîtres des écoles publiques. Ceux ci perdaient les principales qualités qui promouvraient la jeunesse dans son apprentissage, à savoir « la douceur, l'affabilité, la modestie et la patience » , estime Chalvet à la fin de l'Ancien Régime, et précisément en 1791. Par ailleurs, il poursuit à ce propos :

« Sans savourer les charmes de leurs fonctions, ils s'en connaissent que les peines . [...] Accablés sous le fardeau de leurs devoirs, les remplir n'est jamais un besoin pour eux ; s'y soustraire ou n'y satisfaire qu'en partie, est un soulagement. La retraite que la patrie leur accorde, après un espace de temps, est moins la récompense de leurs talents que de leur constance. Comment espérer une bonne éducation de pareils instituteurs ? » , s'interroge-t-il. (1793 : 21-22)

En critiquant les maîtres des établissements d'enseignement public et les chaires des collèges, M. Rolland affirme qu'ils occupent des fonctions qu'ils ne méritent pas : ils sont « des sujets mauvais ou médiocres » . Sous une administration inconsciente, « l'art d'instruire les hommes, d'éclairer leur esprit et de former leur cœur est [devenu] un champ libre, une carrière ouverte à tout le monde sans distinction, sans examen. » Il ajoute que le problème réside dans le comité responsable du choix des maîtres. De tous ceux qui passaient l'épreuve préparée

par ce comité, seuls réussissaient ceux qui bénéficiaient d'un piston. (ROLLAND D'ERCEVILLE, 1779 : 29-30)

Conscient de ce problème que constituaient les maîtres, que propose Morveau afin de le résoudre ? La plupart des ecclésiastiques ont été expulsés, que suggère-t-il pour compenser le manque? L'auteur du *Mémoire* estime que Paris et les provinces sont remplies de génies dans les différents genres de sciences dont le plus grand nombre sont oisifs ; l'État, en les nommant comme instituteurs, les charge ainsi d' « une occupation conforme à leurs goûts » , leur assurant « une ressource honorable de fortune. » (1764 : 104-105) Ce sera aux pères de poursuivre ces maîtres afin de choisir parmi eux ceux qui veilleraient à l'éducation de leurs enfants. L'avantage de cette manière de sélectionner serait immense : « elle produira entre tous les régents l'émulation la plus pure, la plus continue, la plus puissante » . Le nombre de disciples sous un maître, dit-il, « sera le signe infallible » de son succès et assurera sa continuation. (1764 :101-102)

Cependant, nous pensons que ce que réclame le président Rolland à cet égard est assez original par rapport à son époque. Il réclame qu'on établisse « une maison d'instruction, destinée à former les jeunes gens qui veulent se dévouer aux fonctions de l'enseignement, et que cette maison soit gouvernée par des personnes tirées des différentes facultés, suivant les différents objets de l'enseignement; que le nombre de ces jeunes soit fixé relativement à celui des collèges. » (ROLLAND D'ERCEVILLE, 1779 : 33) . Il est donc le premier à proposer l'établissement des chaires à l'université qui se chargent de la formation à la pédagogie, c'est-à-dire de faire acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ce métier.

Selon Morveau, il faut que les professeurs soient permanents, c'est – à – dire qu' on ne doit pas changer l'instituteur, spécialiste d'une discipline, d'une année à l'autre et d'une classe à l'autre.

Cela permettra aux écoliers de progresser aisément dans leurs études. Il dit à ce propos :

« Je [...] me force de reconnaître que, dans l'art d'instruire un corps nombreux de jeunes élèves, le talent le plus nécessaire est de les bien connaître; que le meilleur moyen de les bien connaître, est de les suivre par degrés et par classe, et de ne les jamais perdre de vue dans le cours de leurs premières études ; que de l'habitude naît l'attachement , et que les progrès des disciples sont liés à leur amour pour leurs maîtres ; qu'au contraire le changement de maîtres est toujours pernicieux aux élèves, que le changement de méthode, qui en est une suite, leur est encore plus nuisible. » (1764 : 97-98)

S'opposant à cette méthode adoptée par Morveau, Rolland d'Erceville souligne la nécessité de changer les maîtres pour plus de progrès du processus éducatif :

« J'ajouterai que moins les écoliers changeront de maîtres et de méthode, plus ils feront de progrès et et que le changement n'est profitable que lorsqu'il est absolument nécessaire. Un autre avantage de [ce changement] , serait de donner aux maîtres même, de l'émulation, de les forcer à ne pas négliger, et de les fortifier pour ainsi dire en même temps que leurs élèves » . (1769 : 93)

En s'appuyant essentiellement sur les efforts infatigables de bons maîtres pour un nouveau système d'enseignement, Morveau s'éloigne de La Chalotais qui considère les bons livres, et non les professeurs, comme le pilier fondamental d'une réforme scolaire. C'est le reproche que lui adresse l'auteur de l'article " Psychologie de l'enfant; Histoire de l'éducation " (2016) :

« Il oubliait ainsi que le meilleur manuel aux mains d'un professeur incapable est un instrument parfait qui perd sa valeur dans la classe, et qui par ce procédé l'enfant ne pouvait

acquérir quelques connaissances, sans plus. Car, pour former un homme, c'est un homme qu'il faut et non un livre. »

Nous reprochons à l'auteur du *Mémoire* de ne pas avoir développé son idée concernant le rôle du professeur en tant que modèle pour ses disciples. Ce rôle est cependant mis en valeur par son contemporain Pierre Vincent Chalvet qui écrit :

« Pour empêcher les enfants de se livrer au mensonge, l'instituteur, doit d'abord leur témoigner lui – même une loyauté exemplaire : ne leur tenir que des discours vrais, qui soient la sincère expression des sentiments ; que fidèle à sa parole, surtout, il ne s'engage jamais imprudemment. [...] Qu'il leur fasse bien sentir la noblesse qu'on doit mettre à ne jamais manquer à ses engagements ; qu'il les dispose enfin, à ressentir cette satisfaction pure qu'éprouve l'honnête homme. » (1793 : 49-50)

Évoquons l'autorité du maître dans la classe, Morveau émet ses réserves quant au châtement corporel, type de punition refusé également par ses émules, et notamment par Diderot et La Chalotais. En s'y opposant, Diderot écrit dans son *Plan d'Université* « point de châtements corporels; récompenser les bons, c'est commencer la punition des méchants » . (1875 : 527) Quant à La Chalotais, il précise que de tels procédés pourront empêcher d'atteindre ce qu'on attend de l'éducation morale, en abaissant surtout les cœur, « qu'il faudrait chercher à élever » . (1763 : 18) Morveau soutient la récompense qui consiste à distribuer annuellement des prix à ceux qui excellent dans un domaine. Mais comment agir avec un garçon indocile ? L'auteur du *Mémoire* autorise le professeur à le « faire sortir de la classe » ou de « le renvoyer pour quelques jours » . S'il ne parvient pas à le corriger, alors « il en avertira le Principal et le Préfet pour qu'ils interposent leur autorité. » (1764 : 296)

Vers une éducation surveillée par l'État.

Les jésuites étant expulsés, l'éducation devient la haute responsabilité de l'État. Convaincus que les problèmes de la France ne seront résolus que grâce à une pédagogie éclairée, le roi et le gouvernement chargent les Parlements de la réforme des institutions éducatives, en concevant des projets susceptibles d'être généralisés à tout le pays.

Sous la direction des religieux, l'enseignement n'a produit que des générations de demi-savoir et de mauvais goût ; c'est le point sur lequel philosophes et parlementaires, sont unanimes. Pour réaliser le bonheur et la gloire de la nation, il faut une éducation capable de mettre en œuvre toutes les facultés humaines, développer les talents et animer la flamme du génie.

Critiquant l'éducation en France, Gusdorf dit (1973 : 110) que depuis le Moyen-Âge, la transmission de la culture à été confiée à l'Église, ce n'était donc pas si étrange qu'on voyait se confondre vie intellectuelle et vie religieuse. Il développe que « pendant mille ans et plus, le système éducatif de l'Occident n'existe que dans l'Église, par l'Église et pour l'Église ; maîtres et étudiants sont clercs qui font vœu de cléricature. Le culture est une société secrète ou, tout au moins, fermée sur elle-même ; la société intellectuelle poursuit des fins qui lui sont propres, en dehors de la vie civile » .

Mais si les hommes des Lumières considèrent le système d'éducation en vigueur comme un obstacle à toute tentative d'innovation, c'est parcequ'il s'agit, d'après Gusdorf d'un ensemble incohérent d'institutions scolaires qui ne s'assujettent à aucune surveillance de la part de l'État :

« Les universités, développe-t-il, (1973 : 155), sont des corporations autonomes ; les écoles primaires sont abandonnées à des initiatives civiles ou religieuses, sans lien entre elles, sinon celui de telle congrégation qui, tels les Frères

de la Doctrine chrétienne, suscite un réseau scolaire à travers le pays; mais la plupart des écoles sont à peu près indépendantes de toute tutelle administrative. [...] La force du système jésuite lui vient de sa masse et de son caractère international, qui lui permet d'échapper à tout de la part des autorités politiques » .

Des institutions dirigées uniquement par des laïcs, sous la surveillance de l'État, c'était la solution proposée par Morveau et ses émules pour mettre fin à la domination des ecclésiastiques en matière d'éducation. Comme le but de l'éducation est de former des citoyens cultivés capables de faire la gloire de l'État, il est naturel de confier à celui-ci la mission de réaliser ce but. Confier à l'État le droit de monopoliser l'enseignement public, voilà donc un point sur lesquels tous les penseurs du XVIII^e siècle s'accordent. Sur un autre point, parlementaires et philosophes dénoncent la direction de l'enseignement par des religieux. Appartenant à des sectes différentes, l'éducation n'aboutissait qu' à former des fanatiques, chacune des corporations ayant souci d'éduquer les enfants dans son zèle religieux. Les réformateurs proposent donc une éducation uniforme dirigée par l'État dont le but est de préparer des citoyens respectant chacun le liberté des autres.

Les grands philosophes des Lumières, Rousseau, Voltaire et Diderot paraissent être les partisans les plus acharnés de cette conception de l'étatisation de l'enseignement. Dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, (1771-1772 : 18), Jean-Jacques Rousseau réclame pour la réforme de l'éducation en Europe que la loi règle « la matière, l'ordre et la forme » des études. Selon Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, l'instuction publique doit être soumise d'une manière exclusive « à l'autorité du prince » . (1860 : 154). De son côté, Diderot accorde aux hommes d'État « le droit de nommer le personnel des écoles, de déposer les professeurs, de présider aux examens, d'exclure les élèves ineptes » . (MESROBION, 1913 : 48)

Quant aux parlementaires, La Chalotais écrit pour soutenir un contrôle étatique des établissements abandonnés par les jésuites:

« Je prétends revendiquer pour la nation une éducation qui ne dépende que de l'État, parce qu'elle lui appartient essentiellement; parce que toute nation a un droit inaliénable et imprescriptible d'instruire ses membres; parce qu'enfin les enfants de l'État doivent être élevés par des membres de l'État » . (1763 : 24-25)

À l'instar des philosophes et en tant que parlementaire, Morveau réclame que l'État (représenté par un Principal et les préfets des départements) veille à la vie scolaire. Il faut mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'éducation, ajoute-t-il. Mais ce qui le distingue de tous les pédagogues est le fait qu'il veut également placer l'enseignement sous le contrôle de l'ensemble des citoyens.

L'idée d'égalité de tous les citoyens quant à l'éducation.

Parmi les sujets de controverse au XVIII^e siècle qui nécessitent d'être traités se trouve celui de l'égalité de tous en matière d'éducation. Autrement dit, quelle attitude adopter, s'interroge l'auteur du *Mémoire* et ses émules, envers l'éducation des enfants du peuple ? Ainsi que nous le constatons, alors que certains pédagogues des Lumières adoptent des principes fort démocratiques tels Diderot et Rolland d'Erceville, d'autres, comme Voltaire et Morveau, émettent leurs réserves quant à ce point. Égalitaire, Diderot pense que « tout citoyen a droit à l'éducation, quels que soient sa condition sociale, son sexe, sa religion ou la couleur de sa peau ». (BEDETR, 1995-1996 : 51) Pour sa part, le président Rolland estime que tous les hommes, mais chacun selon ses capacités, doivent avoir les mêmes chances de s'instruire. Contrairement à ces deux pédagogues, Voltaire, appartenant à la classe bourgeoise, évoque son mépris envers la populace, refusant toute tentative de l'élever par l'instruction. Il signale dans son *Dictionnaire philosophique* que permettre à tous

l'accès au savoir, c'est détruire l'inégalité sociale, inégalité qu'il estime nécessaire à l'équilibre de l'État et à son progrès.

« Le genre humain, tel qu'il est, ne peut subsister, à moins qu'il y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout; car, certainement, un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre; et, si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un maître des requêtes qui vous la fera. » (1964 : 172)

Morveau, quant à lui, ne manifeste aucun mépris à l'égard du peuple, mais il pense d'une manière différente. Bien qu'il paraisse favorable à l'éducation des fils des artisans, il ne l'est pas à l'éducation des fils des paysans. Et cela est pour des raisons économiques : il ne veut pas voir « augmenter les classes non productives au détriment de celle des agriculteurs. » Quelle est la solution proposée par l'auteur du *Mémoire* pour attacher les enfants à la profession de leurs parents ? La solution est donc de supprimer « tous les établissements de cours gratuits d'études » (1764 : 43-44) dans les campagnes et de n'établir en chaque province qu'un seul grand collège, obligeant ainsi les fils des agriculteurs le plus souvent pauvres, à loger dans un pensionnat dont les frais suffiraient à les arrêter, à les faire revenir à leur campagne natale pour occuper le seul travail le plus conforme à leur condition de vie : celui de cultiver la terre. Signalons que Morveau avait proposé de créer un pensionnat dans chaque ville pourvue d'un collège.

Critique de Morveau.

Ce sont essentiellement les études proposées par Morveau qui doivent d'abord faire l'objet de critiques. Notons que dans son projet, il accorde beaucoup d'importance à l'étude des humanités latines et de la rhétorique, bien que les grands pédagogues du XVIII^e siècle s'interrogent sur la finalité professionnelle de ce genre de savoir dont le but est de « former des notables chrétiens, et affiner des élites encore frustes. » Avec le

progrès significatif des techniques, il faut, selon eux, établir un système éducatif qui répond et contribue avant tout au développement de l'industrie et du commerce et de la technique qu'a connu l'Europe à partir de la moitié du siècle; un nouveau système qui donne une place privilégiée aux sciences et à leur application. (LEBRUN et alii, 1981 : 536 à 538) .

Tous les commentateurs sont unanimes: le projet de Diderot et celui d'Helvétius méritent de subsister parce qu'ils se préoccupent avant tout de la finalité pratique des études. Citons que Helvétius accorde le premier intérêt à l'éducation matérielle; et par son plan, il tend essentiellement à former la main-d'œuvre nécessaire au développement technique et économique. Quant à Diderot, il veut que « quel que soit le niveau où l'on quitte le collège, les connaissances acquises puissent servir directement dans la profession. » (BÉDEIR, 1981 : 86-87)

Cependant nous pensons que l'intérêt matériel ne doit pas être le seul critère d'après lequel on juge la qualité éducative. Mais une bonne éducation est celle qui, sans négliger les études techniques, tend à former un citoyen cultivé, indépendant dans ses opinions, apte à vivre dans la société et de s'y adapter, capable de faire ainsi la gloire de son pays. C'est pour tous ces points que le plan de Morveau mérite une considération.

Dans son *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction*, Ferdinand Buisson exprime des reproches au *Mémoire* et sous-estime le projet de Morveau au profit de celui de La Chalotais. L'auteur du *Mémoire* ne lui paraît représentatif de la pédagogie des Lumières que dans ses idées au sujet de l'étude des langues. Cependant, ainsi que nous l'avons constaté tout au long de notre recherche, Morveau et La Chalotais s'accordent sur l'essentiel des idées, surtout concernant leur critique de l'enseignement jésuitique, l'importance de diminuer le temps consacré au latin, l'intérêt de l'enseignement scientifique, la nécessité de mettre l'éducation sous la surveillance de l'État. Après avoir lu le

Mémoire de Morveau, La Chalotais lui-même (1763 : 219-220) avoue que celui-ci ne diffère de son projet que sur la qualité des maîtres et sur quelques autres détails. Il sollicite ainsi le roi afin « de nommer une commission [...] composée de quelques hommes d'État et de gens de lettres » et d'examiner les deux plans pour sélectionner de chacun d'eux les idées susceptibles d'être exécutées et généralisées à tous les collèges.

Buisson accuse également le magistrat d'avoir négligé l'éducation primaire; mais ayant lu l'*Essai* de La Chalotais, nous constatons que l'auteur divise, comme Morveau l'éducation des enfants en deux périodes, avant dix ans et après dix ans. Bien que ce dernier attribue une grande importance à l'enseignement durant la première période, il en parle peu. De plus, il garde le silence sur l'endroit où cet enseignement aura lieu; et il ne souligne la responsabilité de l'État que quand il commence à disserte sur l'éducation de la jeunesse. Cette attitude révèle que l'esprit qui animait les deux législateurs est identique: conscients de la situation financière de la France, ils veulent faire économiser à l'État les dépenses sur les écoles primaires. Dans la première période, l'enfant apprend à lire, à écrire et acquiert quelques nouvelles compétences, une tâche dont la famille peut facilement s'occuper. Selon nous, cette proposition doit être critiquée parcequ'il s'agissait d'un temps où la majorité du peuple était ignorante et pauvre, donc incapable d'instruire ses enfants par elle-même ou par un maître privé. Cependant, peut-être ont-ils supposé que leurs plans seront mis en application, que l'instruction sera généralisée dans toutes les couches de la société, et que l'État n'aura que des citoyens éclairés sur leurs devoirs envers la nation, parmi lesquels la préparation de leurs enfants à l'entrée aux collèges.

Buisson continue ses critiques de Morveau en soulignant qu' « il se montre imbu même des préjugés qu'une éducation où dominait encore l'esprit du Moyen-âge avait donné à la plupart de

ses contemporains. » (1887 : 1272) Mais, comme nous l'avons vu, les idées suggérées dans le *Mémoire* sont, pour la plupart, en parfait accord avec celles de grands pédagogues des Lumières. Pourtant, Morveau nous semble imprégné des vues traditionnelles sur un point majeur: son désintérêt à l'égard de l'éducation des femmes. Il serait nécessaire de souligner que dans l'ancien système, les études collégiales étaient réservées aux « garçons de condition », à des jeunes gens que l'on prévoit de devoir être un jour appelés aux emplois où ces connaissances sont nécessaires. « La Providence qui assigne les devoirs de chacun ne destine pas les femmes à des fonctions nécessitant une formation collégiale », voilà l'argument avancé par les traditionalistes pour priver le beau sexe de son droit à l'éducation. (CARAVOLAS, 2000 : 50)

Nous nous demandons comment un plan tendant à la réforme de la France néglige une question si importante, bien qu'il s'agisse d'une question soulevée à partir du XVII^e siècle par l'abbé de Fénelon et un peu plus tard par l'abbé de Saint-Pierre, Diderot, et tant d'autres écrivains dont La Chalotais l'émule parlementaire de Morveau. Ceux-ci ont souligné l'impossibilité du changement avec une mauvaise éducation accordée à la gent féminine qui représente la moitié de la société. À ce propos, La Chalotais dit :

« Il est inconcevable qu'on ait tant négligé en France l'éducation des femmes; l'instruction en langue vulgaire pourrait être presque toute entière à leur usage; Mieux élevées & plus instruites, elles élèveraient & instruiraient mieux leurs enfants. [...] Avec un esprit plus cultivé, elles n'en seraient que plus aimables; elles sauraient s'occuper; connaissant quelques remèdes usuels & approuvés, elles en distribueraient gratuitement, elles sauveraient la vie à une infinité de malheureux. » (1763 : 207-208)

L'abbé de Saint-Pierre écrit concernant le même point :

« Il faut avouer que jusqu'ici ceux qui gouvernent les États n'ont pas imaginé combien les collèges des filles étaient nécessaires, & combien leur bonne éducation importe à la grande augmentation du bonheur de la société. [...] Nous les négligeons comme si elles ne doivent faire que la moitié des familles. » (1733 : 82-83)

Diderot paraît le plus éclairé en défendant dans son *Plan d'Université* (1775-1776 : 418) l'accès équitable des filles à l'éducation. Préparant la Révolution française, Diderot revendique l'égalité de tous dans les droits civique et surtout celui d'instruction.

Malgré la grande importance accordée à l'enseignement féminin, cette question n'est cependant envisagée dans les ouvrages de ces réformateurs qu'en deux ou trois lignes. Aucun d'eux ne pensent nullement à tracer un projet pour préciser où et comment les filles pourraient être éduquées. Le problème reste donc entier.

Nous adressons un autre grief contre Morveau : il n'a donné aucun souci à l'éducation physique des jeunes gens dans son plan. Citons que la formation corporelle a pris un relief particulier dans l'œuvre pédagogique du siècle des Lumières et surtout dans l'*Encyclopédie*. (SYNDERS, 1965 : 377) Les novateurs admettent que les activités physiques doivent être un élément de base d'un système d'éducation destiné à la jeune génération. Elles ont des effets positifs sur les performances scolaires, contribuant surtout à former une jeunesse en bonne santé, capable d'assumer, dans l'avenir, sa responsabilité en tant que citoyens et pères de famille.

Si nous comparons les plans de l'époque révolutionnaire et celui de Morveau, nous constatons que, quoiqu'original sur quelques points, celui-ci ne se hausse pas au niveau de ceux de Condorcet et de ses émules. Dans *cinq Mémoires sur l'instruction publique*, ce dernier a réussi à élaborer un vrai

projet d'éducation nationale qui cristallise toutes les espérances des Lumières quant à une instruction réformatrice des secteurs politique et social de la France. Ce dernier fait surtout preuve d'un génie remarquable en liant savoir et démocratie. (ROGGERO, 1999 : 240-241). Égalitaire, il propose l'école mixte pour assurer aux filles la même formation que les garçons. (CONDORCET, 1989 : 41 à 46) Toutefois, il ne faut pas oublier que l'ouvrage de Condorcet a été écrit suite à la Révolution française, et c'est cet événement qui lui accorde l'occasion de pousser ses idées démocratiques beaucoup plus loin.

Conclusion

Suite à l'exclusion des jésuites qui dirigeaient mal la plupart des institutions éducatives en France, Louis XV ordonne aux Parlements de présenter chacun un projet de réorganisation du système éducatif qui pourrait contribuer au progrès économique et social du pays. Après une révision des programmes adoptés dans ces institutions, les parlementaires remettent en question une tradition culturelle basée sur la latinité qui néglige la langue maternelle, ne s'intéressant que marginalement à l'étude de l'histoire et de la géographie, et dont les études scientifiques n'occupaient qu'une petite place. Parmi les parlementaires qui ont préparé un plan de réforme se trouvait Morveau.

Morveau essaie d'élaborer un programme utile à tout individu réalisant son bien-être, son progrès matériel et culturel, aboutissant ainsi à son bonheur. Sans être un vrai précurseur dans le domaine pédagogique, Morveau fait cependant preuve dans son *Mémoire sur l'éducation publique* d'une réelle originalité concernant certaines propositions de réforme.

À l'instar de ses contemporains, il a condamné l'éducation traditionnelle qui était la cause principale de l'arriération de la France depuis longtemps. Dans son *Mémoire*, le magistrat essaie de présenter un plan qui tend à inculquer la jeunesse dans les mœurs de leur pays, procurant au collégien les informations

nécessaires afin de mieux mener sa vie, et qui le prépare à l'université, et enfin qui l'aide à bien remplir son rôle dans la société.

Notre pédagogue paraît encore novateur en considérant l'étude du latin et du grec, non comme un but unique de l'instruction, mais comme un moyen de connaître une culture ancienne qui a déjà contribué à faire la gloire de l'Europe. Sur ce point, il s'oppose aux utilitaires aveugles de son époque, qui songent à les éliminer entièrement du programme scolaire, en les considérant comme des études désintéressées. Cependant Morveau pense qu'il faut réduire les heures consacrées au latin pour laisser au professeur le temps qui lui permet de transmettre à ses élèves des savoirs plus utiles tels que l'histoire, la géographie, la philosophie, de leur donner une connaissance approfondie de leur langue maternelle, de les initier à d'autres langues vivantes, plus importantes pour leur formation. Morveau pense que la meilleure manière d'apprendre les langues mortes ou vivantes est l'usage qu'il définit comme la constante habitude d'entendre, et de répéter après le maître.

Selon Morveau, il faut enseigner aux étudiants la philosophie qui se divise en cinq parties: la logique, la métaphysique, la morale, les mathématiques et la physique. Encyclopédiste, il accorde aussi un grand intérêt à l'étude de arts mécaniques, aux diverses sciences et à leurs applications. Mais son projet se distingue particulièrement par la formation artistique qu'il se propose pour développer le goût des collégiens.

Il estime enfin qu' il faut enseigner aux jeunes la religion, « science des moeurs du chrétien », ainsi qu'il l'a définie. Le rôle du collège consiste à leur accorder les connaissances essentielles pour une bonne pratique. Bien qu'il ne confonde pas morale et religion, l'auteur du *Mémoire*, moins hardi que Hélivétius et Diderot, ne réclame pas sa laïcité. Il veut seulement que la morale soit enseignée par des séculiers, et non par des ecclésiastiques,

l'expérience ayant affirmé l'incapacité de ces derniers à éduquer les élèves à la citoyenneté.

Pour une bonne mise en oeuvre de son plan, Morveau pense qu'il faut substituer aux anciens maîtres un corps enseignant capable de comprendre le nouvel esprit de l'État et ses orientations concernant l'éducation. Il faut également que les institutions éducatives soient sous la surveillance et la direction du gouvernement.

Selon nous, le projet de Morveau présente bien des lacunes dont la plus grave consiste dans son silence quant à la question du droit de la femme à l'instruction. Bien plus, malgré l'importance des activités sportives pour les jeunes gens, son plan ne contient aucune proposition de formation physique. Quelles que soient les lacunes du programme qu'il a tracé, nous ne pouvons pas toutefois nier qu'il paraît représentatif du siècle des Lumières sur beaucoup de points et original concernant d'autres.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- BEDEIR, Chams, 1981, *L'éducation dans l'œuvre d'Helvétius*, Thèse de Magistère, Université d'Alexandrie.
- BOUCHARD, Georges, 1938, *Guyton-Morveau, chimiste et conventionnel*, 1737-1816, P.Casin. URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k903897.image> consulté le le 12/04/2020
- BUISSON, Ferdinand, 1887, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1^{ère} Partie, Tome premier, Hachette et C^{ie}, Paris.
URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k24232h/f1.item.texteImage> consulté le le 27/03/2018
- CARAVOLAS, Jean, 2000, *Histoire de la didactique des langues au siècle des Lumières: précis et anthologie thématique*, Presse D'Université de Montréal.
- CHALVET, Vincent, 1793, *Des qualités et des devoirs d'un instituteur public*, Vilette, Paris.
URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4225969g.r=Vincent%20CHALVET%2C%20Des%20qualit%C3%A9s%20et%20des%20devoirs%20d'un%20instituteur%20public?rk=42918;4> consulté le le 22/01/2020
- COMPAYRÉ, Gabriel, 1904, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, Hachette et C^{ie}, Paris.
URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k816475.texteImage> le 11/08/2020
- CONDORCET, Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, Marquis De, 1989, *Cinq mémoires sur l'instruction publique* (1791), Présentation, notes, bibliographie et chronologie par Charles Coutel et Catherine Kintzler, les classiques de la République, Paris.
- DIDEROT, Denis, 1813-1814, *Plan d'une Université pour le gouvernement de Russie*, in Texte établi par J.Assézat et M.Tourneux, Garnier.

- URL:https://fr.wikisource.org/wiki/Plan_d%E2%80%99une_Universit%C3%A9_pour_le_gouvernement_de_Russie consulté le 19/11/2019
- _____, 1821, *Correspondance* in œuvres de Denis Diderot : *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, etc. J.L.J. Brière. URL:https://books.google.mk/books?id=IQ04AQAAIAAJ&hl=ar&source=gbs_navlinks_s consulté le le 03/02/202
- DURKHEIM, ÉMILE, 1938, *L'Évolution Pédagogique en France de la Renaissance à nos jours*, FELIX ALCAN. URL:<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5789280d.r=L%27%C3%89volution%20P%C3%A9dagogique%20en%20France%20De%20la%20Renaissance%20C%C3%A0%20nos%20jours%20%2C%20FELIX%20ALCAN?rk=21459;2> consulté le 11/08/2019
- GOUMY, Édouard, 1859, *Etude sur la vie et les écrits de l'Abbé de Saint-Pierre*, THÈSE POUR LE DOCTORAT, Hachette, PARIS. URL:<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58152043.r=%2C%20%2C%201859%2C%20Etude%20sur%20la%20vie%20et%20les%20C%C3%A9crits%20de%20l%27Abb%C3%A9%20de%20Saint-Pierre?rk=21459;2> consulté le 22/09/2019
- GUSDORF (Georges), *L'avènement des sciences humaines au siècle des Lumières*, Payot, Paris, 1973.
- HELVÉTIUS, Claude Adrien, 1843, *De l'esprit*, Lavigne. URL:https://books.google.com.eg/books/about/De_l_esprit.html?id=eaMGAAAAQAAJ&redir_esc=y consulté le 11/05/2020
- LA BRUYÈRE, Jean de, *Les caractères*, Hachette et C^{ie}, 1894 URL:https://books.google.com.eg/books?id=rHYtAAAAMAAJ&vq=%22%E2%80%99%C3%A9ducation+ne+donne+point+%C3%A0+l%E2%80%99homme+un+autre+c%C5%93ur%22&dq=%22%E2%80%99%C3%A9ducation+ne+donne+point+%C3%A0+l%E2%80%99homme+un+autre+c%C5%93ur%22&hl=ar&source=gbs_navlinks_s- consulté le 23/04/2020
- La CHALOTAIS, Caradeuc De, 1763, *Essai d'éducation nationale ou Plan d'études pour la jeunesse*, Philibert, Paris. URL: <https://books.google.fr/books?id=0NoCNHLVC5cC> consulté le 11/10/2019
-

-
- LEBRUN, Français, alii, 2003, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation II 1480-1798*, Édition Perrin, Paris.
 - LOCKE, JOHN , 1882, *Quelques pensées sur l'éducation*, Avec préface et commentaires de Gabriel COMPAYRÉ, Hachette et Cie, PARIS.
<https://books.google.ht/books?id=nZ4IAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=ar#v=onepage&q&f=false> consulté le 11/08/2019
 - MABLY, Gabriel Bonnot de, 1988, *De l'étude de l'Histoire , De la manière d'écrire l'Histoire*, Fayard, Paris.
 - MESROBION (Avédik), 1913, *Les conceptions pédagogiques de Diderot*, Librairie G. Molouan, Paris. (Thèse)
 - MONTAIGNE, Michel de, 2010, *Les Essais*, Traduction en français moderne du texte de l'édition de 1595 par PERNON (Guy), Pernon, Livre 1.
URL:<https://books.google.com.eg/books?id=ct2OUbuZA70C&printsec=frontcover&dq=Montaigne+Essais+tome+1&hl=ar&sa=X&ved=0ahUKEwjBILnF3PzoAhWQkhQKHWMACyAQ6AEIXDAG#v=onepage&q&f=false> consulté le 11/02/2020
 - MORANGE, J. & CHASSING J.F, 1974, *Le Mouvement de réforme de l'enseignement en France 1760-1798*, P.U.F.
 - MORVEAU, Louis-Bernard Guyton , 1764, *Memoire sur l'éducation publique: avec le prospectus d'un collège, suivant les principes de cet ouvrage*, éditeur non identifié
https://books.google.com.eg/books/about/Memoire_sur_l_education_publicue.html?id=l5ocAAAAMAAJ&redir_esc=y consulté le 06/07/2019
 - ROLLAND D'ERCEVILLE, Barthelemy Gabriel (monsieur le président Rolland) *Compte rendu aux Chambres assemblées des différents Mémoires envoyés par les Universités sises dans le Ressort de La Cour, en exécution de l'Arrêt... du 3 septembre 1762, relativement au plan d'étude à suivre dans les collèges non dépendants des universités, et à la correspondance à établir entre les collèges et les universités. Du 13 mai 1768 (1769)*
URL:<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6373680w.texteImage> consulté le 06/08/2019
 - _____, 1784, [Dissertation sur la question de savoir si les inscriptions doivent être rédigées en](#)
-

latin ou en français? Chez P.G Simon & N.H Neyon
URL:<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61012770/f2.image.r=Dissertation%20sur%20la%20question%20de%20savoir%20si%20les%20inscriptions%20doivent%20%C3%AAtre%20r%C3%A9dig%C3%A9es%20en%20latin%20ou%20en%20fran%C3%A7ais%3F%20ROLLAND%20D'ERCEVILLE?rk=21459;2>

consulté le 26/09/2019

- ROLLIN, Charles, 1821, *Traité des études*, in *Œuvres complètes*, Didot, Paris.
URL:<https://books.google.com.om/books?id=nwwMAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=ar#v=onepage&q&f=false> consulté le 11/08/2019
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, (1771-1772), *Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur sa réformation projetée*, Les classiques des sciences sociales.
URL:http://classiques.ugac.ca/classiques/Rousseau_jj/considerations_pologne/considerations_pologne.html consulté le 11/04/2020
- _____, 1985, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, Paris.
- SAINT PIERRE , L'Abbé De , (1733), *Un projet pour perfectionner l'éducation*, in *Œuvres diverses*, PARIS ,T.1 , Chez BRIASSON
URL:https://books.google.com.eg/books?id=XVIEAAAACAAJ&dq=1%27abb%C3%A9+de+saint+pierre+oeuvres&hl=ar&source=gbs_navlinks_s consulté le 24/03/2019
- SYNDERS, Georges, 1965, *La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, PUF, Paris.
- VOLTAIRE, François Marie Arouet, 1964, *Dictionnaire philosophique portatif*, GF. Flammarion, Paris.
- _____ , 1860, *Dictionnaire philosophique*, in *Œuvres complètes de Voltaire*, Tome treizième Hachette, Paris.
URL:
https://books.google.com.eg/books?id=3w4vAAAAMAAJ&dq=Dictionnaire+philosophique,+in+%C5%92uvres+compl%C3%A8tes+de+Voltaire,+Tome+treizi%C3%A8me+Hachette,+Paris.&hl=ar&source=gbs_navlinks_s consulté le 14/01/2020

_____, 1819, *Mélanges historiques* in *Œuvres complètes*,
Antoine-Augustin Renouard, Paris.
URL: https://books.google.com.eg/books/about/%C5%92uvres_copl%C3%A9tes_de_Voltaire_M%C3%A9langes.html?id=WKAQAAMA AJ&redir_esc=y consulté le 09/03/2020

Articles

- ALEMBERT, Jean Le Rond d' , " Collège " in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* par une société de gens des lettres, Paris, 1751, Tome 3, pp. 632 à 638.
URL: https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Encyclop%C3%A9die/1re_%C3%A9dition/COLLEGE consulté le 20/10/2019
- BEDEIR, CHAMS, " Le Concept de Pédagogie au XVIII^e siècle (1760-1775) ", in *Journal de la Faculté des Lettres*, Université de Helwan, No 1, 1995-1996, pp.27 à 79
- GREVET, René, " La réforme des études en France au siècle des Lumières " in *Revue historique*, T. 297, No 601 (JANVIER-MARS 1997), pp. 85 à 123.
- " Psychologie de l'enfant: Histoire de l'éducation " ,
URL: <http://proposdepedagogie.eklablog.com/titre-vii-l-education-au-18eme-siecle-a125985516> Mise en ligne le 21 août 2016 consulté le le 21/09/2019
- ROGGERO, MARINA, " ÉDUCATION " , in *Le monde des Lumières*, Fayard, Paris, 1999, pp. 239 à 249
- VERNEUIL, Yves, " L'école et la laïcité, de l'Ancien Régime à nos jours: enjeux du passé, enjeux dépassés ? " in *Trema*, No 37, 2012, pp.130 à 143, mis en ligne le 01 avril 2014, consulté le 06 novembre 2021. URL :
<http://journals.openedition.org/trema/2732>
- WATELET, Claude Henri et alii, " Étude " in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* par une société de gens des Lettres, Paris, 1751, Tome 6, pp. 86 à 97
URL: https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Encyclop%C3%A9die/1re_%C3%A9dition/ETUDE consulté le 11/11/2019

